

# Le Courrier du Canada,

## JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Rédacteur:—A. E. AUBRY

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Editeur-Propriétaire:—LEGER BROUSSEAU.

### Lettre Pastorale.

Mgr l'Evêque de Nîmes vient d'adresser au clergé de son diocèse une "lettre pastorale" contre un article de la *Revue des Deux-Mondes* intitulé *l'Evangile et l'Histoire*, par Ernest Havet, professeur au Collège de France.

« Il existe en France, nos très-chers coopérateurs, une *Revue* qui, par son importance, semble occuper le premier rang parmi les publications de la presse périodique. Remarquable par la gravité des questions qu'elle aborde, elle ne l'est pas moins par le talent ou la renommée des écrivains qui la rédigent. Mais ce qui la distingue surtout, c'est l'absence radicale d'esprit chrétien, c'est le rationalisme obstiné dont elle se fait un système, si ce n'est pas une gloire. Vous n'en verrez presque pas un numéro qui ne contienne un article plus ou moins erroné, plus ou moins agressif contre l'Eglise, ses doctrines, son histoire ou ses institutions; c'est une citadelle d'où le fort armé, suivant l'expression de l'Evangile, jette sans cesse des traits empoisonnés contre le Christ qui passe (1). Cette *Revue* s'appelle la *Revue des Deux-Mondes*. Elle était rendue digne par son passé de donner asile à l'égoïste de la *Vie de Jésus*; c'est un honneur qu'elle n'a point voulu déclinier. Un professeur du Collège de France avait composé cet ouvrage; c'est à fait choisis, pour le louer, d'un autre professeur du Collège de France, M. Havet, le critique, s'est constitué le panégyriste de M. Renan, le blasphémateur; et nous devons à la justice d'avouer que l'impudence du texte est vaincue par celle du commentaire (2).

« Par la nature de son intelligence, par celle de ses fonctions, par celle de ses études principales, M. Havet paraît être surtout un humaniste, ainsi que paraissent nos pères. On peut le dire malgré son édition des *Pensées de Pascal*, et peut-être à cause de cette édition même (3). Quand, sortant de sa sphère naturelle, il s'engage dans la haute controverse religieuse, au lieu de se transfigurer en philosophe, il se travestit en sophiste. Sans ce déguisement d'emprunt, il s'imaginait avoir la force de la raison parce qu'il en a pris le manteau, et dans l'ivresse ou cette illusion trop gratuite le plonge, il se précipite dans des excès d'erreur contre lesquels la discipline exclusivement littéraire de son esprit est impuissante à le défendre. C'est un enfant qui frappe avec le glaive d'un guerrier; l'épée n'est pas maîtrisée par sa débile main; c'est au contraire l'épée qui le maîtrise et l'entraîne par son poids à des mouvements désordonnés dont le dérèglement même, bien loin de révéler en lui de la vigueur, ne trahit que de l'inxpérience et de la faiblesse.

« Ainsi, M. Renan hésite devant certaines insinuations à faire au Christ; M. Havet voudrait alors qu'il eût pris le courage, afin de guérir complètement l'illusion du divin (4). D'après M. Renan, quelques évangélistes peuvent avoir été dans la société de Jésus et avoir vu, quoiqu'à travers d'un mirage, les événements qu'ils décrivent; M. Havet refuse impitoyablement même cette humble concession. Rien ne prouve, dit-il, que les évangélistes aient seulement vu Jésus, et tout fait supposer le contraire (5). M. Renan n'est point allé, dans son dernier écrit, jusqu'à nier la possibilité du miracle, il n'en a nié que le fait; M. Havet lui prête l'honneur d'une doctrine plus absurde dont il fait lui-même sa propre doctrine: l'impossibilité et le néant essentiel du miracle (6). C'est là le trait distinctif de M. Havet: l'intrépidité exagérée de l'erreur et du rationalisme. Les rêveries de M. Renan, quand elles dépassent toutes les bornes, lui conviennent, il en accepte la solidarité; quand elles sont timides et contenues, il leur reproche de ne pas aller assez loin, et lui-même s'élanche en avant. Il lui fait l'impudence à outrance, et pour qu'il ait, même dans ses audaces, un charme complet et qui lui sourie sans réserve, il est nécessaire qu'elle se produise sous une forme méprisante ou railleuse.

« Notre intention n'est pas, en discutant ce déplorable article, d'en relever tous les détails. N. T. C. C., nous laisseront les erreurs communes à M. Havet et à M. Renan, pour ne toucher qu'aux aberrations personnelles de M. Havet; même dans ces limites, nous aurons encore une foule énorme d'inexactitudes et d'impudences à faire ressortir et à condamner.

Cet examen des observations de M. Havet remplit quatre-vingts pages, et nous devons renoncer à le reproduire. Mais la plupart de nos lecteurs voudront lire en entier cette admirable lettre pastorale, qui sera bientôt sans doute, en vente à Paris. En attendant, nous citons la conclusion.

(1) Luc, xi, 21.  
(2) *L'Evangile et l'Histoire*, par Ernest Havet, professeur au Collège de France. (*Revue des Deux-Mondes*, 1er août 1863.)  
(3) *Pensées de Pascal*, par Ernest Havet. — Paris. Dezobry et Magdeleine, 1862.  
(4) M. Havet, *Revue des Deux-Mondes*, 582.  
(5) M. Havet, 583.  
(6) M. Havet, 571.

« En fermant cette discussion, nous nous sentons humiliés pour le temps auquel nous appartenons. On n'a pas attendu notre époque assurément pour blasphémer Jésus-Christ, notre adorable Maître et Sauveur. Longtemps avant nous, "tous les fondements de notre salut, dit Bossuet, ont été attaqués même par des gens qui faisaient profession de christianisme. Le perfide arien a nié son humanité, le nestorien a divisé les personnes, l'entychéen a confondu les natures, et sur la personne de Jésus, toutes les inventions diaboliques se sont tellement épuisées, qu'il est impossible de s'imaginer une erreur, qui non-seulement n'ait été soutenue, mais même qui n'ait été faite sous le nom du christianisme (7)." Jusqu'à cette limite, le passé reste digne du présent, et le présent ne paraît pas plus coupable que le passé. Mais ce qui nous caractérise, ce qui nous rend plus inexcusables que les âges précédents, c'est que nous outrageons la vérité rendue plus éclatante par le travail des siècles. Aujourd'hui l'authenticité des Evangiles et leur certitude historique sont mieux que jamais démontrées. La divinité de Jésus-Christ est prouvée avec plus d'évidence. Aux témoignages traditionnels qui l'établissent s'ajoute celui même de notre civilisation. Le monde moderne est tout entier sorti de ce dogme fécond et sacré. En France particulièrement, toute notre organisation religieuse le suppose; le supprimer, c'est convaincre par le seul fait notre constitution d'inconséquence et d'anomalie. Comme il porte en soi la raison de tout ce qui est, il en porte aussi la sécurité. On aura beau dire tout ce que l'on voudra la divinité de Jésus-Christ est encore incontestablement aujourd'hui le seul flambeau sérieux des consciences, le seul frein réel des mauvaises passions, et si la foi dans les masses n'était pas plus forte que le rationalisme, si par malheur elles venaient à prendre à la lettre le livre blasphématoire de M. Renan et l'article plus blasphématoire encore de M. Havet, l'on ne tarderait pas à voir le torrent, délégué de cette haute barrière, recommencer ces débordements par lesquels il a déjà tant de fois épouvanté le monde après avoir dévasté la patrie. Ainsi tout semble se réunir pour nous plonger en pleine lumière. Et malgré cela nous voyons des hommes illustres se passionner pour les ténèbres et chercher, travailler à les répandre sur le pays. Ils repréentent les erreurs d'autrefois sur la divinité de Jésus-Christ avec un cynisme de calme et d'audace que ne dépassa jamais la frénésie d'aucun sectaire. Ils comptent assez sur l'ignorance ou la complicité des âmes pour faire passer avec succès les impiétés même les plus extravagantes, et leur espoir n'est pas déçu. Des professeurs attachés à de hautes chaires, non-seulement ne perdent rien de leur renommée à prêcher ces sacrilèges folies, mais semblent par plus de délirés obtenir plus de gloire, et la foule des lettrés boit avec une sorte d'ivresse la doctrine empoisonnée qui s'épanche de leur plume, devenue l'auxiliaire de Satan. O honte de notre temps! Quel opprobre qu'on le méprise assez pour lui verser à flots cette liqueur de démence, et qu'il se respecte assez pour ne pas écarter la coupe de ses lèvres! C'est bien le cas de s'écrier avec Polycarpe: Grand Dieu! à quel siècle de fer nous avez-vous réservés?

« A la confusion, N. T. C. C., unissons un sentiment de crainte et d'inquiétude. Une scène frappante se déroule dans l'Apocalypse: c'est celle où l'Apôtre en extase entend une voix mystérieuse qui lui commande de faire arriver des menaces à quelques grandes Eglises. Il faut qu'il écrive tout-à-tour à l'ange d'Ephèse à celui de Pergame, à celui de Thyatire, à celui de Sardes, afin de leur annoncer le châtiement qui les attend s'ils ne font pénitence et ne rachètent pas les fautes par lesquelles ils ont allumé contre eux la colère divine. Et quelles sont ces fautes? L'ange d'Ephèse est un peu déchu de sa charité primitive (8); l'ange de Pergame permet trop aisément aux partisans des doctrines de Balaam de donner le scandale aux enfants d'Israël (9); l'ange de Thyatire n'a pas assez fortement protégé son peuple contre les séductions d'une autre Jézabel (10); l'ange de Sardes n'a pas mis assez de plénitude dans ses œuvres (11). Tous sont invités à réparer leurs oublis et leurs faiblesses, et s'ils ne le font pas, peut-être verront-ils le flambeau de la foi qui les éclairait encore se déplacer et passer à des régions qui en seront plus dignes (12). Grande leçon pour notre France. Au lieu de fautes, nous avons commis de grands crimes. On vient de nier, dans des termes odieux, l'inspiration des Evangiles. Sous prétexte de donner à Jésus sa vraie place dans l'histoire, on l'a déclaré déchu de sa divinité, puis relégué dans je ne sais quelle existence qui n'en fait ni un Dieu ni un homme, être indé-

finissable, qui, sans avoir rien de précis ni dans sa nature ni dans sa vie, exerce pourtant sur le monde la plus formidable action dont les siècles aient gardé souvenir. Et ceux qui se sont permis cet ignoble outrage sont appelés par leur position comme par leur talent à donner un certain mouvement à la pensée publique! Et de fait ils n'ont que trop réussi à entraîner un certain nombre d'intelligences dans le tourbillon de leurs blasphèmes! L'accueil fait à leurs écrits imprimés a pris le caractère et l'importance d'un triomphe. O vous qui vous intéressez à la patrie! tremblez à l'aspect de telles ovations faites à de tels ouvrages! Tremblez pour ceux qui les composent! Tremblez pour les peuples qui les encouragent et les glorifient. Dieu ne laisse pas impunément insulter avec tant d'audace et d'éclat ce Fils auquel il a livré toutes les nations en héritage, pour qu'il les gouverne et qu'il en soit adoré. Quand un de ces blasphèmes solennels se produit, quand les échos de la littérature et de la philosophie incrédule le répètent avec une coupable sympathie, il est bien à craindre que cette grande iniquité soit le signe de quelque grand malheur. Chrétiens, chrétiens, nous que l'erreur n'a pas séduits! désavouons, mandissons les enseignements et les œuvres de ces nouveaux Nicolaites. Parce que l'ange d'Ephèse autrefois les détesta, Dieu qui les haïssait lui-même lui fit grâce (13). Le même sentiment nous attirera peut-être les mêmes faveurs. Pleurons les outrages faits au Christ par de nouveaux Scribes et de nouveaux Iscariotes! Et qui sait si nos gémissements et nos larmes ne sauront pas Jérusalem des colères d'un Dieu trop justement irrité par les dérisions des impies?

« Enfin redoublons d'amour pour ce Jésus que le rationalisme déconforte. Tertullien disait jadis à Marcion: "Vous m'arrachez le Christ, je le réclame comme mon trésor: *Mihi vindico Christum*; vous attaquez mon Jésus, et moi je le défends comme ma propriété: *Mihi defendo Jesum* (14). S'il est sans gloire, sans noblesse, sans honneur, c'est bien mon Christ, je le reconnais-là: *Si inglorius, si ignobilis, si inhonorabilis, meus erit Christus* (15). Quelque chétive que soit l'apparence de son être, par là même qu'il l'a revêtu, par là même qu'on l'a vu tel quel, je l'accepte volontiers, parce que c'est l'aspect sous lequel il devait m'apparaître: *Quodcumque illud corpusculum sit, quoniam habitum, quoniam aspectum fuit... meus erit Christus, talis enim habitus et aspectus administrabitur* (16)." Voilà le langage saintement paradoxal que nous devons tenir à l'exemple de nos pères. Les abaissements de mon Jésus vous révoltent, je veux pour cela même les adorer avec plus de fission. Vous traitez ses grandeurs de fictions et de chimères; je déclare pour cela même, à la face des cieux et de la terre, qu'à l'exemple de Paul, je serais prêt à la croire jusqu'à la folie. Par amour pour vous, ô mon Maître, je tiens à être d'autant plus insensé que d'autres se piquent d'être plus sages. Il faut que na foï, dans un aveuglement filial, éprouve jusqu'à la dernière toutes les saintes extravagances de la Croix. Oui, "quoique le Juif enrage, que le Gentil raille, que l'hérétique s'écarte, que le mauvais catholique se joigne au parti de nos ennemis, nous confessons, ô Seigneur Jésus, que vous êtes Celui qui devez venir; vous êtes ce grand Sauveur qui nous est venu depuis l'origine du monde; vous êtes le médecin des malades, vous êtes l'évangéliste des pauvres; et en cela que vous paraissez le scandale des orgueilleux, vous êtes l'annonciateur des simples et la consolation des fidèles (17)." Ah! puissions-nous être votre consolation à vous-même! Puissions-nous vous dédommager des amertumes dont tant d'ingrats ou d'insensés vous abreuve! Puissions-nous obtenir de votre bonté, pour la France, la grâce de fermer éternellement l'oreille aux sataniques enchanteurs qui voudraient l'éloigner de vous, de rester invinciblement fidèle au baptême qu'elle reçut de Remi le jour même où Clovis fut conquis à votre cause, et de ne jamais brûler, dans une heure d'apostasie, cette croix qu'elle tient du fier Sicaire et qu'elle adore sur ses autels depuis quatorze siècles!

(13) Apoc. ii, 6.  
(14) Tertull. adv. Marc. lib. iii, 16.  
(15) Tertull. Ibid. 17.  
(16) Tertull. Ibid. 17.  
(17) Bossuet. *Avent, Sermon sur Jésus-Christ comme objet de scandale*, vers la fin.

### Chine.

La liberté acquise au catholicisme dans l'empire chinois produit déjà des fruits abondants; c'est du moins ce qui semble résulter des lettres suivantes, qui ont été adressées par Mgr Anouilh, évêque d'Abydos à un des Frères Lazaristes de la rue de Sèvres, à Paris.

Tching-Ting-Fou (province de Pékin), le 12 mars 1862.

Mon très cher Frère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais. Malgré mes innombrables occupations je veux pour cette occasion, vous donner de nos nouvelles; elles réjouiront votre cœur, tout brûlant de zèle pour le salut des âmes, et vous exciteront à remplir, avec la même ardeur que vous avez eue jusqu'ici, l'office de Frère quêteur. Depuis plusieurs mois, je profite de tous mes moments libres pour parcourir les villes et les villages où le nom du Seigneur du ciel est inconnu. Hélas! j'ai encore des millions d'infidèles qui n'ont jamais entendu retentir à leurs oreilles ni le nom de Dieu, ni les saints noms de Jésus et de Marie. Que ne suis-je libre de toute autre charge! je me livrerais tout entier à la conversion des infidèles. Je viens donc tout récemment du champ de bataille. J'ai prêché pendant quinze jours à des multitudes innombrables, toujours sur les places publiques, dans les rues, et quelquefois seulement dans les maisons, trop petites pour contenir la foule qui se pressait autour de moi. Oh! la belle moisson! Oh! que de poissous sont entrés dans le filet! Le croiriez-vous, mon cher Frère? dix villages entiers se sont convertis; un grand nombre de familles, répandues dans plus de vingt autres villes ou villages, ont aussi reconnu la vérité et tous sont inscrits dans le catalogue des catholiques. J'ai en ce moment plus de six cents familles nouvellement chrétiennes et qui apprennent les prières et la doctrine pour être ensuite baptisées. Dites-moi si cela n'est pas admirable? Comme les saints anges gardiens de ces pauvres âmes doivent tressaillir de joie! Comme les saints du paradis, leurs frères, doivent se réjouir! Et vous aussi, très cher Frère, et avec vous tous nos chers Frères de la maison-mère, vous vous réjouirez de tant de conversions. Le diable est furieux; jugez un peu si nous sommes camarades! Le diable fait les cent coups. Il y a en pendant les quinze jours que je viens de prêcher, cinq ou six possessions. Nos cathéchumènes, avec l'eau bénite et le signe de la croix, chassent les diables, guérissent les malades. J'ai vu des choses merveilleuses opérées tout récemment. Le croiriez-vous? le diable m'est d'un grand secours pour convertir les païens, comme au temps de Notre-Seigneur: quoique père du mensonge, il ne peut s'empêcher de dire la vérité. Voyez ce possédé faisant mille contorsions et vous disant à grand cris: "Pouquoi prêchez-tu la vraie religion? je ne puis le souffrir. Je n'ai ajouté rien, été en paradis qu'un instant, et Dieu m'a précipité en enfer. Oh! je ne puis souffrir que tu m'enlèves mes disciples, etc., etc." Comment l'appellez-tu? lui dit le catéchiste. Après quelques refus, il avoue qu'il est esclave de Lucifer. — Combien êtes-vous? — Nous sommes vingt deux, etc., etc." L'eau bénite et le signe de la croix, avec les saints noms de Jésus et de Marie, ont délivré ce possédé. Il y a quelques jours, on m'apporta une femme possédée depuis dix huit ans. Elle était à une demi-heure de l'endroit où j'étais; elle refusait obstinément d'aller dans ce village, disant que l'Evêque y était. On l'attacha et on la mit sur un char. Quand je la vis, elle était couchée par terre, chantait des chansons païennes et toutes diaboliques. Je lui ordonnai de prononcer le saint nom de Jésus, disant: *Ye soutsiou ouo!* c'est-à-dire: *Jésus, sauvez-moi!* Elle refusait d'obéir, me disant avec rage que jamais elle ne prononcerait ce nom; puis elle demandait quel était celui dont je prononçais le nom: "C'est le Fils du Dieu vivant fait homme pour se sauver," lui répondis-je. Elle s'écria avec de grands éclats de rire, qu'il ne pouvait pas la sauver; et puis elle se donna de si rudés coups sur la tête et sur le corps, que j'e craignais qu'elle ne se tuât. "Enfin, plus de retard, lui dis-je; j'ordonne d'invoquer le saint nom de Jésus; dis cela à l'instant: *Ye sou tsiou ouo!*" Elle prononça le saint nom de Jésus; je l'aspergeai d'eau bénite et elle fut délivrée. Toute la famille s'est faite chrétienne. Il s'opère, en ce moment de vrais miracles. Priez donc pour la conversion des infidèles. Je meurs de fatigue; la moisson est si abondante et les ouvriers si peu nombreux! J'ai environ quatre mille nouveaux cathéchumènes dépourvus de tout. Le jour du baptême je dois absolument leur donner un chapelet, et une petite croix. Vous voyez que ceux que vous m'avez envoyés sont loin de suffire; envoyez-moi donc le plus d'objets que vous pourrez: chapelets, médailles, croix pour leur oratoire, etc., etc. Ne vous laissez pas de mendier pour moi, ou plutôt pour nos chers Chinois. En leur remettant ces objets, je leur recommande de prier

tous les jours pour leurs bienfaiteurs: les prières de ces âmes pures vous feront du bien. Demandez donc, et vous recevrez; nulle mission n'a un plus grand besoin de ces objets que la mienne. Je vous tiendrai au courant des conversions; veuillez, de votre côté, me faire connaître les noms de mes bienfaiteurs; je les recommanderai tous les jours au bon Dieu. Un merci et un grand merci de ma part à tous ceux qui vous donneront quelque chose pour mes pauvres nouveaux agneaux. Dans leurs familles, ils ont brûlé, les images du diable, et ils voudraient une image pour s'agenouiller le matin et le soir. Voyez, cher Frère, si vous n'en trouveriez pas à bon prix grandes et petites, n'importe; quand on est pauvre, on se contente de tout. Veuillez lire cette lettre à tous nos chers Frères, et même à nos chers bienfaiteurs; je voudrais écrire à chacun d'eux, mais c'est à mourir, tant j'ai d'affaires à traiter.

Adieu! adieu! adieu! Recommandez-moi, ainsi que tout mon vicariat, à saint Vincent, au martyr Perboyre, dont je porte les noms et prénoms. Je verse non du sang comme lui, mais de la sueur!!!

Vous dévoué confrère.

† J.-B. ANOUILH, Evêque d'Abydos.

vic. ap. I. P. D. L. C. D. L. M.

Tching-Ting-Fou, le 21 décembre 1862.

Mon très cher et bien-aimé Frère,

J'ai reçu avant-hier votre bonne lettre du 25 septembre 1862, par laquelle vous m'annoncez votre abondante collecte. Avant de vous retracer les nouvelles de ce vicariat, nouvelles qui remplissent de joie votre cœur dévoré d'ardeur pour le salut des infidèles, je veux vous remercier de vos bontés pour moi et mon troupeau, et du zèle si ardent avec lequel vous travaillez à me procurer de saints objets pour mes biens chers néophytes. Je remercie infiniment aussi mes pieux bienfaiteurs, qui me sont inconnus dans la plupart, mais dont les noms sont inscrits dans le livre de vie. Oui, le bon Dieu connaît leurs sacrifices, et ce Dieu si généreux qui ne laisse pas sans récompense un verre d'eau froide donné en son nom, n'oubliera pas, à plus forte raison les aumônes qu'ils envoient à leurs frères du Céleste-Empire. Je prie Dieu tous les jours pour eux; daigne le Seigneur leur rendre le centuple dans cette vie et leur accorder, pour prix de leurs sacrifices, la gloire éternelle en l'autre. Je vais renouveler ces vœux avec plus d'ardeur encore au commencement de cette nouvelle année; je vais demander à Dieu de les combler de ses bénédictions, eux et leur famille, de leur accorder une vie longue et heureuse, remplie de bonnes œuvres et de mérites. Mes chers néophytes, héritiers de leurs dons abondants, adresseront à Dieu les mêmes vœux. Pour toucher plus efficacement le cœur de ce bon Père qui est aux cieux, nous n'aurons qu'à élever vers lui nos chapelets, nos belles croix, nos magnifiques images, et nous prêtres nos calices, nos ostensoirs, nos ornements sacerdotaux, tout autant d'objets fruits de leurs aumônes. Veuillez donc, mon très cher Frère, leur dire que leurs protégés de ce Céleste-empire ne sont pas des ingrats, qu'ils prient sans cesse pour eux; donnez-leur aussi des nouvelles de ces contrées lointaines que je m'empresse de vous apprendre.

« Notre intention n'est pas, en discutant ce déplorable article, d'en relever tous les détails. N. T. C. C., nous laisseront les erreurs communes à M. Havet et à M. Renan, pour ne toucher qu'aux aberrations personnelles de M. Havet; même dans ces limites, nous aurons encore une foule énorme d'inexactitudes et d'impudences à faire ressortir et à condamner.

(13) Apoc. ii, 6.  
(14) Tertull. adv. Marc. lib. iii, 16.  
(15) Tertull. Ibid. 17.  
(16) Tertull. Ibid. 17.  
(17) Bossuet. *Avent, Sermon sur Jésus-Christ comme objet de scandale*, vers la fin.

### Chine.

La liberté acquise au catholicisme dans l'empire chinois produit déjà des fruits abondants; c'est du moins ce qui semble résulter des lettres suivantes, qui ont été adressées par Mgr Anouilh, évêque d'Abydos à un des Frères Lazaristes de la rue de Sèvres, à Paris.

Tching-Ting-Fou (province de Pékin), le 12 mars 1862.

Mon très cher Frère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais. Malgré mes innombrables occupations je veux pour cette occasion, vous donner de nos nouvelles; elles réjouiront votre cœur, tout brûlant de zèle pour le salut des âmes, et vous exciteront à remplir, avec la même ardeur que vous avez eue jusqu'ici, l'office de Frère quêteur. Depuis plusieurs mois, je profite de tous mes moments libres pour parcourir les villes et les villages où le nom du Seigneur du ciel est inconnu. Hélas! j'ai encore des millions d'infidèles qui n'ont jamais entendu retentir à leurs oreilles ni le nom de Dieu, ni les saints noms de Jésus et de Marie. Que ne suis-je libre de toute autre charge! je me livrerais tout entier à la conversion des infidèles. Je viens donc tout récemment du champ de bataille. J'ai prêché pendant quinze jours à des multitudes innombrables, toujours sur les places publiques, dans les rues, et quelquefois seulement dans les maisons, trop petites pour contenir la foule qui se pressait autour de moi. Oh! la belle moisson! Oh! que de poissous sont entrés dans le filet! Le croiriez-vous, mon cher Frère? dix villages entiers se sont convertis; un grand nombre de familles, répandues dans plus de vingt autres villes ou villages, ont aussi reconnu la vérité et tous sont inscrits dans le catalogue des catholiques. J'ai en ce moment plus de six cents familles nouvellement chrétiennes et qui apprennent les prières et la doctrine pour être ensuite baptisées. Dites-moi si cela n'est pas admirable? Comme les saints anges gardiens de ces pauvres âmes doivent tressaillir de joie! Comme les saints du paradis, leurs frères, doivent se réjouir! Et vous aussi, très cher Frère, et avec vous tous nos chers Frères de la maison-mère, vous vous réjouirez de tant de conversions. Le diable est furieux; jugez un peu si nous sommes camarades! Le diable fait les cent coups. Il y a en pendant les quinze jours que je viens de prêcher, cinq ou six possessions. Nos cathéchumènes, avec l'eau bénite et le signe de la croix, chassent les diables, guérissent les malades. J'ai vu des choses merveilleuses opérées tout récemment. Le croiriez-vous? le diable m'est d'un grand secours pour convertir les païens, comme au temps de Notre-Seigneur: quoique père du mensonge, il ne peut s'empêcher de dire la vérité. Voyez ce possédé faisant mille contorsions et vous disant à grand cris: "Pouquoi prêchez-tu la vraie religion? je ne puis le souffrir. Je n'ai ajouté rien, été en paradis qu'un instant, et Dieu m'a précipité en enfer. Oh! je ne puis souffrir que tu m'enlèves mes disciples, etc., etc." Comment l'appellez-tu? lui dit le catéchiste. Après quelques refus, il avoue qu'il est esclave de Lucifer. — Combien êtes-vous? — Nous sommes vingt deux, etc., etc." L'eau bénite et le signe de la croix, avec les saints noms de Jésus et de Marie, ont délivré ce possédé. Il y a quelques jours, on m'apporta une femme possédée depuis dix huit ans. Elle était à une demi-heure de l'endroit où j'étais; elle refusait obstinément d'aller dans ce village, disant que l'Evêque y était. On l'attacha et on la mit sur un char. Quand je la vis, elle était couchée par terre, chantait des chansons païennes et toutes diaboliques. Je lui ordonnai de prononcer le saint nom de Jésus, disant: *Ye soutsiou ouo!* c'est-à-dire: *Jésus, sauvez-moi!* Elle refusait d'obéir, me disant avec rage que jamais elle ne prononcerait ce nom; puis elle demandait quel était celui dont je prononçais le nom: "C'est le Fils du Dieu vivant fait homme pour se sauver," lui répondis-je. Elle s'écria avec de grands éclats de rire, qu'il ne pouvait pas la sauver; et puis elle se donna de si rudés coups sur la tête et sur le corps, que j'e craignais qu'elle ne se tuât. "Enfin, plus de retard, lui dis-je; j'ordonne d'invoquer le saint nom de Jésus; dis cela à l'instant: *Ye sou tsiou ouo!*" Elle prononça le saint nom de Jésus; je l'aspergeai d'eau bénite et elle fut délivrée. Toute la famille s'est faite chrétienne. Il s'opère, en ce moment de vrais miracles. Priez donc pour la conversion des infidèles. Je meurs de fatigue; la moisson est si abondante et les ouvriers si peu nombreux! J'ai environ quatre mille nouveaux cathéchumènes dépourvus de tout. Le jour du baptême je dois absolument leur donner un chapelet, et une petite croix. Vous voyez que ceux que vous m'avez envoyés sont loin de suffire; envoyez-moi donc le plus d'objets que vous pourrez: chapelets, médailles, croix pour leur oratoire, etc., etc. Ne vous laissez pas de mendier pour moi, ou plutôt pour nos chers Chinois. En leur remettant ces objets, je leur recommande de prier

tous les jours pour leurs bienfaiteurs: les prières de ces âmes pures vous feront du bien. Demandez donc, et vous recevrez; nulle mission n'a un plus grand besoin de ces objets que la mienne. Je vous tiendrai au courant des conversions; veuillez, de votre côté, me faire connaître les noms de mes bienfaiteurs; je les recommanderai tous les jours au bon Dieu. Un merci et un grand merci de ma part à tous ceux qui vous donneront quelque chose pour mes pauvres nouveaux agneaux. Dans leurs familles, ils ont brûlé, les images du diable, et ils voudraient une image pour s'agenouiller le matin et le soir. Voyez, cher Frère, si vous n'en trouveriez pas à bon prix grandes et petites, n'importe; quand on est pauvre, on se contente de tout. Veuillez lire cette lettre à tous nos chers Frères, et même à nos chers bienfaiteurs; je voudrais écrire à chacun d'eux, mais c'est à mourir, tant j'ai d'affaires à traiter.

Adieu! adieu! adieu! Recommandez-moi, ainsi que tout mon vicariat, à saint Vincent, au martyr Perboyre, dont je porte les noms et prénoms. Je verse non du sang comme lui, mais de la sueur!!!

Vous dévoué confrère.

† J.-B. ANOUILH, Evêque d'Abydos.

vic. ap. I. P. D. L. C. D. L. M.

Tching-Ting-Fou, le 21 décembre 1862.

Mon très cher et bien-aimé Frère,

J'ai reçu avant-hier votre bonne lettre du 25 septembre 1862, par laquelle vous m'annoncez votre abondante collecte. Avant de vous retracer les nouvelles de ce vicariat, nouvelles qui remplissent de joie votre cœur dévoré d'ardeur pour le salut des infidèles, je veux vous remercier de vos bontés pour moi et mon troupeau, et du zèle si ardent avec lequel vous travaillez à me procurer de saints objets pour mes biens chers néophytes. Je remercie infiniment aussi mes pieux bienfaiteurs, qui me sont inconnus dans la plupart, mais dont les noms sont inscrits dans le livre de vie. Oui, le bon Dieu connaît leurs sacrifices, et ce Dieu si généreux qui ne laisse pas sans récompense un verre d'eau froide donné en son nom, n'oubliera pas, à plus forte raison les aumônes qu'ils envoient à leurs frères du Céleste-Empire. Je prie Dieu tous les jours pour eux; daigne le Seigneur leur rendre le centuple dans cette vie et leur accorder, pour prix de leurs sacrifices, la gloire éternelle en l'autre. Je vais renouveler ces vœux avec plus d'ardeur encore au commencement de cette nouvelle année; je vais demander à Dieu de les combler de ses bénédictions, eux et leur famille, de leur accorder une vie longue et heureuse, remplie de bonnes œuvres et de mérites. Mes chers néophytes, héritiers de leurs dons abondants, adresseront à Dieu les mêmes vœux. Pour toucher plus efficacement le cœur de ce bon Père qui est aux cieux, nous n'aurons qu'à élever vers lui nos chapelets, nos belles croix, nos magnifiques images, et nous prêtres nos calices, nos ostensoirs, nos ornements sacerdotaux, tout autant d'objets fruits de leurs aumônes. Veuillez donc, mon très cher Frère, leur dire que leurs protégés de ce Céleste-empire ne sont pas des ingrats, qu'ils prient sans cesse pour eux; donnez-leur aussi des nouvelles de ces contrées lointaines que je m'empresse de vous apprendre.

(13) Apoc. ii, 6.  
(14) Tertull. adv. Marc. lib. iii, 16.  
(15) Tertull. Ibid. 17.  
(16) Tertull. Ibid. 17.  
(17) Bossuet. *Avent, Sermon sur Jésus-Christ comme objet de scandale*, vers la fin.

### Chine.

La liberté acquise au catholicisme dans l'empire chinois produit déjà des fruits abondants; c'est du moins ce qui semble résulter des lettres suivantes, qui ont été adressées par Mgr Anouilh, évêque d'Abydos à un des Frères Lazaristes de la rue de Sèvres, à Paris.

Tching-Ting-Fou (province de Pékin), le 12 mars 1862.

Mon très cher Frère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais. Malgré mes innombrables occupations je veux pour cette occasion, vous donner de nos nouvelles; elles réjouiront votre cœur, tout brûlant de zèle pour le salut des âmes, et vous exciteront à remplir, avec la même ardeur que vous avez eue jusqu'ici, l'office de Frère quêteur. Depuis plusieurs mois, je profite de tous mes moments libres pour parcourir les villes et les villages où le nom du Seigneur du ciel est inconnu. Hélas! j'ai encore des millions d'infidèles qui n'ont jamais entendu retentir à leurs oreilles ni le nom de Dieu, ni les saints noms de Jésus et de Marie. Que ne suis-je libre de toute autre charge! je me livrerais tout entier à la conversion des infidèles. Je viens donc tout récemment du champ de bataille. J'ai prêché pendant quinze jours à des multitudes innombrables, toujours sur les places publiques, dans les rues, et quelquefois seulement dans les maisons, trop petites pour contenir la foule qui se pressait autour de moi. Oh! la belle moisson! Oh! que de poissous sont entrés dans le filet! Le croiriez-vous, mon cher Frère? dix villages entiers se sont convertis; un grand nombre de familles, répandues dans plus de vingt autres villes ou villages, ont aussi reconnu la vérité et tous sont inscrits dans le catalogue des catholiques. J'ai en ce moment plus de six cents familles nouvellement chrétiennes et qui apprennent les prières et la doctrine pour être ensuite baptisées. Dites-moi si cela n'est pas admirable? Comme les saints anges gardiens de ces pauvres âmes doivent tressaillir de joie! Comme les saints du paradis, leurs frères, doivent se réjouir! Et vous aussi, très cher Frère, et avec vous tous nos chers Frères de la maison-mère, vous vous réjouirez de tant de conversions. Le diable est furieux; jugez un peu si nous sommes camarades! Le diable fait les cent coups. Il y a en pendant les quinze jours que je viens de prêcher, cinq ou six possessions. Nos cathéchumènes, avec l'eau bénite et le signe de la croix, chassent les diables, guérissent les malades. J'ai vu des choses merveilleuses opérées tout récemment. Le croiriez-vous? le diable m'est d'un grand secours pour convertir les païens, comme au temps de Notre-Seigneur: quoique père du mensonge, il ne peut s'empêcher de dire la vérité. Voyez ce possédé faisant mille contorsions et vous disant à grand cris: "Pouquoi prêchez-tu la vraie religion? je ne puis le souffrir. Je n'ai ajouté rien, été en paradis qu'un instant, et Dieu m'a précipité en enfer. Oh! je ne puis souffrir que tu m'enlèves mes disciples, etc., etc." Comment l'appellez-tu? lui dit le catéchiste. Après quelques refus, il avoue qu'il est esclave de Lucifer. — Combien êtes-vous? — Nous sommes vingt deux, etc., etc." L'eau bénite et le signe de la croix, avec les saints noms de Jésus et de Marie, ont délivré ce possédé. Il y a quelques jours, on m'apporta une femme possédée depuis dix huit ans. Elle était à une demi-heure de l'endroit où j'étais; elle refusait obstinément d'aller dans ce village, disant que l'Evêque y était. On l'attacha et on la mit sur un char. Quand je la vis, elle était couchée par terre, chantait des chansons païennes et toutes diaboliques. Je lui ordonnai de prononcer le saint nom de Jésus, disant: *Ye soutsiou ouo!* c'est-à-dire: *Jésus, sauvez-moi!* Elle refusait d'obéir, me disant avec rage que jamais elle ne prononcerait ce nom; puis elle demandait quel était celui dont je prononçais le nom: "C'est le Fils du Dieu vivant fait homme pour se sauver," lui répondis-je. Elle s'écria avec de grands éclats de rire, qu'il ne pouvait pas la sauver; et puis elle se donna de si rudés coups sur la tête et sur le corps, que j'e craignais qu'elle ne se tuât. "Enfin, plus de retard, lui dis-je; j'ordonne d'invoquer le saint nom de Jésus; dis cela à l'instant: *Ye sou tsiou ouo!*" Elle prononça le saint nom de Jésus; je l'aspergeai d'eau bénite et elle fut délivrée. Toute la famille s'est faite chrétienne. Il s'opère, en ce moment de vrais miracles. Priez donc pour la conversion des infidèles. Je meurs de fatigue; la moisson est si abondante et les ouvriers si peu nombreux! J'ai environ quatre mille nouveaux cathéchumènes dépourvus de tout. Le jour du baptême je dois absolument leur donner un chapelet, et une petite croix. Vous voyez que ceux que vous m'avez envoyés sont loin de suffire; envoyez-moi donc le plus d'objets que vous pourrez: chapelets, médailles, croix pour leur oratoire, etc., etc. Ne vous laissez pas de mendier pour moi, ou plutôt pour nos chers Chinois. En leur remettant ces objets, je leur recommande de prier

tous les jours pour leurs bienfaiteurs: les prières de ces âmes pures vous feront du bien. Demandez donc, et vous recevrez; nulle mission n'a un plus grand besoin de ces objets que la mienne. Je vous tiendrai au courant des conversions; veuillez, de votre côté, me faire connaître les noms de mes bienfaiteurs; je les recommanderai tous les jours au bon Dieu. Un merci et un grand merci de ma part à tous ceux qui vous donneront quelque chose pour mes pauvres nouveaux agneaux. Dans leurs familles, ils ont brûlé, les images du diable, et ils voudraient une image pour s'agenouiller le matin et le soir. Voyez, cher Frère, si vous n'en trouveriez pas à bon prix grandes et petites, n'importe; quand on est pauvre, on se contente de tout. Veuillez lire cette lettre à tous nos chers Frères, et même à nos chers bienfaiteurs; je voudrais écrire à chacun d'eux, mais c'est à mourir, tant j'ai d'affaires à traiter.

Adieu! adieu! adieu! Recommandez-moi, ainsi que tout mon vicariat, à saint Vincent, au martyr Perboyre, dont je porte les noms et prénoms. Je verse non du sang comme lui, mais de la sueur!!!

Vous dévoué confrère.

† J.-B. ANOUILH, Evêque d'Abydos.

vic. ap. I. P. D. L. C. D. L. M.

Tching-Ting-Fou, le 21 décembre 1862.

Mon très cher et bien-aimé Frère,

J'aime toujours comme mes propres yeux, vous le permettra. Adieu, un revoir au ciel!

Votre dévoué et reconnaissant confrère,

J. B. AXOUILLE, I. P. D. L. C. D. L. M., Ev. d'Abydos, vic. apost. du The-ly occidental.

P. S. Je connais bon nombre de mandarins qui traitent bien mes chrétiens. Je serais heureux de leur offrir quelque objet européen, par exemple : de petites lunettes à un ou deux coups, de petites lunettes d'approche, des couteaux à plusieurs lames, de petites musiques, etc. ; ces présents ne serviraient pas peu à gagner leurs cœurs ; ils en sont avides.

CANADA.

QUEBEC, 9 OCTOBRE 1863.

La quatrième page.

Nos lecteurs trouveront sur notre quatrième page d'aujourd'hui plusieurs faits divers et des articles sur des matières intéressantes.

Les Chambres.

Stance de mercredi.

Dans sa séance de mercredi, le Conseil Législatif s'est occupé du projet de loi relatif à l'établissement d'une banque de Crédit Foncier. Plusieurs clauses ont été amendées, en comité général. Après l'adoption de la 5ème clause, le comité s'est levé, en demandant la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

La séance de mercredi dans la Chambre d'Assemblée mérite presque, sinon sous le rapport de la violence, du moins sous celui de l'absence de tout décour, d'aller de pair avec les séances des clubs révolutionnaires de S9. Un étranger qui serait entré dans la salle de délibérations au moment où elle était pour ainsi dire transformée en salle de concert, au moment où des groupes de députés, organisés en chœur, se renvoyaient les refrains discordants de chansons qui répétaient d'autres groupes réunis dans les corridors, en dehors de la salle, aurait eu une bien triste idée de notre Assemblée Législative.

Ce n'est pas la première fois que nous avons occasion de constater ces déplorable tendances qui poussent un de nos grands corps de l'Etat à descendre, dans ses délibérations, au niveau d'une réunion de clubistes. Depuis quelques années, nous le disons avec regret, notre Chambre d'Assemblée n'a plus cette physionomie grave, cette auguste dignité qui devraient la caractériser. Les députés oublient, dans leurs débats, qu'ils sont là les représentants d'un peuple qui a les yeux sur eux et sur qui des scènes du genre de celles qui sont produites mercredi sont de nature à produire les effets les plus démoralisateurs.

Si la Chambre d'Assemblée veut que ses décrets soient respectés par le peuple, il faut nécessairement, qu'elle commence par se respecter elle-même.

Nous espérons que nous n'aurons plus occasion de revenir sur ce sujet.

C'est M. Rose qui a repris les débats ajournés sur la motion de non-confiance de M. Galt. M. Rose a fait passer un très mauvais quart d'heure au ministre des finances et lui a fait amplement expier les applaudissements dont ses partisans avaient couvert ses diatribes de la veille contre plusieurs membres de l'opposition. M. Rose a montré que M. Holton avait autrefois serré la main au Grand Tronc, qu'il appelle aujourd'hui l'impertinent mendiant. Il a montré que M. Holton avait fait naguères avec le Grand Tronc des affaires très lucratives, et qu'il avait voté, au grand scandale de M. Brown, autrefois son ennemi politique et aujourd'hui son zélé factotum, une somme de deux millions, afin que la compagnie fut en état de lui payer le montant de son contrat.

M. Holton avait oublié le proverbe qui dit que : quand on a un château de verre, il est imprudent de jeter des pierres sur la maison de son voisin. M. Rose s'est très bien acquitté de la mission de lui rafraîchir la mémoire.

M. Rose a ensuite parlé de l'état financier de la Province, et a réduit à néant l'excuse donnée par M. Holton pour ne pas avoir proposé ses grandes mesures financières promises pour cette session, en citant le cas de sir Robert Peel, qui, monté au pouvoir en septembre 1842, se présentait avec son budget dans le mois de mars suivant, un mois après la convocation du nouveau parlement.

M. Holton a répondu longuement à M. Rose, et nous devons dire qu'il a fait sonner moins haut cette fois son intégrité politique. Il a été aussi moins tranchant dans ses allégations, et plus modéré dans ses expressions. Enfin il a montré qu'il avait assez bien profité de la leçon que venait de lui donner M. Rose.

M. Street a attaqué la politique financière du gouvernement et a surtout démontré quel tort M. Holton faisait au commerce en attendant à la prochaine session, c'est-à-dire au printemps, à faire connaître les modifications qu'il se propose de faire au tarif.

M. Langevin a exposé dans un bon discours l'état actuel des finances et il a énergiquement blâmé l'inaction du gouvernement, en présence d'un état de choses déclaré périlleux par le ministre des finances.

M. Perrault a pris fait et cause pour le ministre des finances et a qualifié la motion de M. Galt de motion factieuse.

M. Rémillard, craignant sans doute d'entrer sur le terrain glissant et raboteux des finances, s'est contenté d'attaquer M. Evanturel, son beau-frère, l'accusant de dépenser l'argent de sa mère à propager, dans le Canadien, des faussetés sur son compte. Cette attaque de M. Rémillard contre son beau-frère, M. Evanturel, a généralement déplu ; plusieurs s'en sont exprimés avec une grande vivacité, et, au dire même des plus modérés, le député de Bellechasse aurait dû se rappeler que ce n'est pas dans une assemblée où se discutent les grands intérêts du pays qu'il convient de venir parler des petites jalousies et des petites intérêts de famille.

M. Bellerose a vertement tancé le gouvernement, et dans le cours de ses remarques a eu avec M. Houde une lutte personnelle qui a fort amusé la Chambre. M. Bellerose a dû finalement reprendre son siège, sa voix ne pouvant dominer les cris de "ajourné" et de "question" partis de tous les points de la salle.

M. Conger se leva alors et proposa l'ajournement des débats.

M. J. S. McDonald s'opposa mordicus à un ajournement et insista fortement pour que le vote sur la motion de non-confiance fut pris.

La motion de M. Conger fut rejetée sur une division de 64 voix contre 61.

Après ce vote, M. Ferguson se leva et proposa l'ajournement de la Chambre.

Cette motion fut suivie d'un brouhaha considérable. Peu à peu cependant le tumulte s'apaisa et après une courte discussion, la motion fut mise aux voix et rejetée sur une division de 62 voix contre 58.

L'opposition tenait fortement, à ce qu'il paraît, à un ajournement, car une autre motion d'ajournement fut immédiatement proposée par M. Conger.

C'est alors que le tumulte et la confusion arrivèrent à leur comble, et que les députés-virtuose commencent dans les corridors à donner leur concert, au milieu de cris de toutes sortes et prononcés sur tous les diapasons de la voix humaine.

Sans manquer à la plus stricte impartialité, nous croyons devoir déclarer le parti ministériel responsable, jusqu'à un certain point, de ce tumulte. La droite, après avoir déclaré qu'elle s'opposait à un ajournement des débats, ne pouvait pas légitimement mettre, par ses cris et par ses interruptions, les orateurs de la gauche dans l'impossibilité de se faire entendre. La gauche irritée, usa de représailles et le tapage commença, pour ne finir qu'avec la séance.

La motion de M. Conger fut rejetée sur une division de 62 contre 52. Le greffier avait à peine donné le résultat de cette dernière division que M. J. Dufresne proposa une nouvelle motion d'ajournement, qui fut également rejetée.

Le gouvernement voyant que l'opposition était décidée à proposer jusqu'au lendemain des motions d'ajournement plutôt que de laisser la Chambre se diviser sur la motion de M. Galt, consentit à un ajournement des débats, sur l'assurance donnée par l'opposition que le vote serait pris avant onze heures à la prochaine séance.

Une nouvelle motion de M. Conger proposant que les débats fussent ajournés, pour être le premier ordre du jour à la prochaine séance, fut alors adoptée ; et sur motion de M. J. S. McDonald, la Chambre s'ajourna à quatre heures et dix minutes.

A l'heure de l'ajournement les galeries étaient encore pleines de curieux, en dépit de l'heure avancée.

Séance de jeudi.

Toute cette séance, dans le Conseil Législatif, a été absorbée par une discussion animée, en comité général, sur le projet de loi relatif à la dette de la ville d'Hamilton.

Le but de cette mesure est d'autoriser la ville d'Hamilton à émettre des débentures.

Le Conseil après une séance de trois heures s'est ajourné avant de s'être prononcé sur le mérite de la mesure et sur un amendement à une certaine clause, proposé par l'Hon. M. McCrea.

La séance d'hier, dans l'Assemblée Législative a été moins agitée que celle de la veille.

C'est M. Conger qui a rouvert les débats sur la motion de non-confiance, et il s'est prononcé contre le gouvernement parcequ'il ne le considérait pas à la hauteur de l'état des affaires.

M. Joly qui lui a succédé a fait un beau discours, si l'on peut donner cette épithète à une collection de phrases bien tournées, mais péchant du côté du raisonnement. Ainsi M. Joly diffère complètement d'opinion avec tous les hommes d'Etat dignes de ce nom, qui croient qu'il faut se préparer à la guerre avant qu'elle éclate. M. Joly, lui, trouve absurde de se préparer à la guerre en temps de paix. Jolie doctrine que M. Joly a enfantée pour justifier son opposition au projet de loi de milice du ministre Cartier-McDonald. En terminant, le député de Lotbinière a protesté contre l'appellation de rouge donnée par l'opposition à tous ceux qui ne marchent pas avec les chefs de l'ancien gouvernement Cartier-McDonald.

Les discours les plus remarquables qui ont été prononcés ensuite, sont ceux de MM. McKenzie (d'Oxford), Cockburn, Walsh, McKenzie (de Lambton), Cartier, Galt et Holton.

Les orateurs ministériels ont découvert que la motion de M. Galt blâmait non seulement la politique financière du gouvernement actuel, mais encore la politique financière de l'Administration McDonald-Sicotte. Cette découverte venait très à propos pour justifier le vote de M. Foley, qui après avoir, en toute occasion, depuis l'ouverture de la session, blâmé le gouvernement actuel, devait sur la motion de M. Galt, lui donner son cordial appui.

On nous dit que M. Foley avait aussi une autre magnifique raison pour expliquer sa volte-face subite, mais que celle-ci il ne la donnait pas au premier venu, et encore moins au public. Ce sont sans doute les mauvaises langues qui ont fait courir ces bruits-là.

Et M. O'Halloran, nous sommes sûr que la calomnie va également essayer à lui faire un mauvais parti. Il est vrai que c'est joliment drôle qu'un revirement d'opinion qui s'opère du jour au lendemain ; mais il paraît que la nuit porte conseil !

A onze heures et quelques minutes, conformément à ce qui avait été entendu la veille entre les deux partis, le Président sur la demande de la Chambre, fit appeler les membres absents de la salle, pour la votation sur la motion de non-confiance.

Lorsque la Chambre fut au complet, le greffier commença, au milieu d'un religieux silence, à faire l'appel des députés. L'enregistrement des votes terminé, le greffier lut le résultat de la votation, qui donnait gain de cause au ministère et qui fut accueilli par les applaudissements prolongés du parti ministériel.

Voici la division : —

Pour : — MM. Abbott, Allyn, Archambeault, Beauharnois, Bell (Russell), Bellerose, Blanchet, Bown, Brousseau, Buchanan, Cameron, Carling, Cartier, Cartwright, Cauchon, Chapais, Cockburn, Conger, Cormier, Currier, Daoust, DeBoucherville, Denis, Duckett, Dufresne Jos, Dunkin, Evanturel, Ferguson Thos, Ferguson W, Galt, Gaudet, Harwood, Higginson, Irvine, Jackson, Jones, Knight, Langevin, Macdonald J A, McGeé, Morris, Piusonneau, Pope, Poulin, Poupore, Powell, Fitch, Raymond, Robitaille, Ross J J, Ross J S, Shanly, Simpson, Street, Taschereau, Tassé, Turcotte, Walsh, Webb, Wilson, Wright Amos—61.

CONTRE : — MM. Ault, Bell (Lanark), Biggar, Bourassa, Burwell, Caron, Chambers, Coupal, Cowan, Dickson, Dorion A A, Dorion Eric, Dufresne Alex, Dunford, Foley, Fortier, Gagnon, Geoffrion, Holton, Houde, Howland, Huntington, Hunt, Joly, Labrecque-Viger, Lafontaine, Lajoie, Macdonald D A, Macdonald John, Macdonald J S, Macfarlane, MacKenzie A, Mackenzie Hope, McConkey, McDougall, McGiverin, McIntyre, McKellar, Mowat, Munro, Norman, O'Halloran, Parker, Paquet, Perrault, Pouliot, Rémillard, Richards, Ross Walter, Rymal, Scatcherd, Scoble, Smith A M, Smith J S, Somerville, Stirling, Sylvia, Thibault, Thompson, Wallbridge T C, Wells, White, Wood, Wright Alonzo—64.

Voilà donc l'administration McDonald-Dorion encore une fois sauvée du naufrage. Cette fois, le ministère doit son salut à la conversion phénoménale de deux députés, M. Foley et M. O'Halloran : sans cette conversion on ne peut plus opportunement, le ministère se trouvait battu par une voix de majorité.

Après la votation, M. Dorion dit qu'il croyait de son devoir d'annoncer que l'Hon. M. Brown avait pairé avec l'Hon. M. Rose et que c'était pour cela que leurs noms ne se trouvaient pas dans la division.

Comme nombre de nos lecteurs ignorent peut-être ce que veut dire le mot pairer (paired off), en voici l'explication. D'après une coutume du régime constitutionnel, lorsqu'un député se trouve dans l'impossibilité d'assister à une séance où doit se donner un vote important, il tâche de s'entendre avec un député du parti opposé, qui a également des raisons de s'absenter de la séance, et ils conviennent entre eux que ni l'un ni l'autre ne feront acte de présence, afin de laisser égales chances aux deux partis. Voilà ce qu'on appelle pairer.

Sur motion de M. Holton, la Chambre se forma en comité des voix et moyens et adopta plusieurs items, après quoi le comité se leva, en demandant la permission de siéger à la prochaine séance.

La Chambre s'ajourna à minuit moins un quart.

Chemin du Lac St. Jean.

M. J. D. Brousseau, député de Portneuf, a reçu d'un de ses électeurs la lettre suivante relative au chemin du Lac St. Jean. M. Brousseau, qui s'est activement occupé de l'ouverture de ce chemin, et qui connaît un peu le territoire qui sépare Québec du Lac St. Jean, est d'opinion que le plan proposé par M. Dabuc est celui dont la réalisation serait la plus facile et la moins coûteuse.

Nous croyons que la suggestion de M. Dabuc mérite, dans tous les cas, d'être prise en considération : —

St. Raymond, 5 octobre 1863.

Monsieur, Au moment où le gouvernement a l'intention de faire faire une exploration pour un chemin depuis Québec jusqu'à cette nouvelle et intéressante Colonie qu'on appelle vallée du Lac St. Jean et le Saguenay, je crois devoir dans l'intérêt du gouvernement et des intéressés même, donner quelques renseignements relativement à ce chemin, ayant moi-même parcouru une grande partie du terrain entre Québec et le Lac St. Jean. Je vois par plusieurs correspondances, qu'on a l'intention de faire partir ce chemin de Québec en passant par Beauport, Laval, et ensuite à travers des montagnes rocheuses, incultivables, ce qui entraînerait de grandes dépenses, car chacun sait que là où le terrain est mauvais, il y a beaucoup plus de travaux. Quant à moi, monsieur, je pense que le meilleur chemin de Québec au Lac St. Jean serait celui qui passerait par Valcartier, Gosford, (Est.) Roquemont, de là par le Lac Batiscan et du Lac Batiscan au Lac St. Jean.

De Québec à Valcartier chacun sait que le chemin est très bon ; de Valcartier au Lac Clair, (distance de 5 milles) le chemin n'est pas encore ouvert, mais une exploration faite par M. Déry, arpenteur, a prouvé que le terrain était très propre pour un chemin.

Du Lac Clair jusqu'à la rivière Ste. Anne, (branche du Sud) le chemin est ouvert, et de là jusqu'à 7 milles au delà des forches du Bras du Nord de la rivière Ste. Anne distance de 10 à 12 lieues du Lac Clair.

Depuis le Terminus de ce chemin jusqu'au Lac Batiscan le terrain est très propice pour un chemin, il n'y aurait aucune côte. La distance serait de 6 à 8 lieues. Là les montagnes perdent beaucoup de leur hauteur et laissent entre elles de grandes vallées.

Depuis le lac Batiscan jusqu'au Lac St. Jean la distance est à peu près de 24 milles, mais là le chemin passerait à travers une magnifique vallée pouvant former plusieurs prairies, je pense. Je ne puis dire si le terrain est argileux ou sablonneux ayant passé là en hiver, tout ce que je puis dire, c'est qu'il y a une vallée magnifique. Un chemin à travers cette vallée faciliterait beaucoup la colonisation de ce superbe terrain.

En résumé il resterait donc de chemin à faire une distance de 12 à 15 lieues et cela à travers un bon terrain.

Des personnes plus compétentes que moi tel que MM. J. Dery et Nelson, arpenteurs, pourraient fournir de meilleures informations et seraient les plus capables je pense de faire une exploration dans ces régions encore inexplorées.

J'ai moi-même parcouru la distance du Lac Clair au Lac Batiscan et je puis affirmer que le terrain est très propice pour un chemin, même pour un chemin de fer s'il en était besoin. Je pense aussi que ce serait la voie la plus courte et la moins dispendieuse.

Je vois que les habitants de Beauport, et Charlesbourg seraient très contents si ce chemin aboutissait dans leurs environs. Je ne vois pas quel avantage cela serait pour ces paroisses ; suivant moi, ce sera Québec qui en aura tout le bénéfice, excepté les quelques auberges qui pourront par la suite s'établir, le long des chemins.

Je suis, Monsieur, Votre obéissant serviteur, C. A. DUBUC, J. D. Brousseau Ecr., M. P. P., Québec.

Dimanche dernier, 4 octobre, fête du Rosaire, Mgr Farrell, évêque d'Hamilton, a dû poser et bénir solennellement, à Guelph, la première pierre d'une nouvelle et vaste église. Le besoin d'une grande et commode église, dit le Toronto Mirror, se faisait depuis longtemps sentir parmi la nombreuse population catholique de Guelph, et le temps est arrivé de commencer à la gloire de Dieu un édifice qui témoignera du zèle et des sacrifices de la société catholique de Guelph.

Ordination.

Le Courrier de St. Hyacinthe nous informe que dimanche dernier, Mgr l'Evêque de St. Hyacinthe a fait, dans la Chapelle du Collège, l'ordination générale suivante : Prêtres.—MM. F. P. Côté et P. U. Brunelle. Diacre.—M. J. O. Leblanc. Sous-diacre.—M. E. Lecompte. Minors.—MM. F. X. P. Decelles, G. E. A. Gation, P. Larochelle, F. X. Bouvier, J. B. T. Boivin et F. Giard. Tonsurés.—MM. L. N. Dupré, P. N. St. Onge, E. Blanchard et F. P. Dignan.

L'inauguration du Monument des Braves de 1760.

Le comité chargé de faire les préparatifs pour célébrer avec éclat et la solennité qu'elle mérite la grande fête du 19 Octobre, est activement à l'œuvre. On commence aussi à s'occuper de la décoration des rues et on nous informe que le Capt. McKay et M. J. Fuchs, chargés de recueillir une souscription pour l'érection d'acres de triomphe, sont déjà parvenus, grâce à leur louable activité, à collecter une somme assez ronde, dans la ville.

MM. E. Larue et J. Gingras, ont été

choisis pour faire, dans le faubourg St. Jean, une collecte dans le même but.

Nous espérons être en état de publier, lundi, le programme de la fête préparé par le Major de Brigade L. T. Sutor et adopté par le comité.

Mais nous pouvons dès aujourd'hui annoncer que deux discours de circonstance seront prononcés : l'un en français, par l'Hon. Lieut. Col. A. de Salaberry, Député-Adjudant-Général, et fils aîné du héros de Châteaugay, et l'autre, en Anglais, par le Lieut. Col. Sewel, commandant de la force active à Québec.

On nous apprend aussi que les troupes de la garnison prêteront, par leur présence, leur concours à la fête.

Etats-Unis.

Aucun événement militaire important. Une bataille est imminente entre les armées de Rosencranz et de Bragg.

Le siège de Charleston est virtuellement suspendu jusqu'à nouvel ordre, et l'Express de New-York ne pense pas qu'il soit repris sérieusement avant le 1er novembre.

Depuis quinze jours, Beauregard a fait travailler sans relâche aux ruines du fort Sumter, sur lesquelles il a installé de nouvelles batteries. De là le renouvellement de la canonnade contre la forteresse, qui n'a jamais paru aussi inexpugnable que depuis qu'elle est détruite.

Une bande de guérillas, sous les ordres du fameux White, du comté de London (Virginie), a pénétré dernièrement une pointe jusqu'à Langley, à six milles au-dessus de Georgetown (faubourg de Washington), refoulant devant elle les piquets du Nord. Les confédérés avaient deux pièces de canon.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis du 6 octobre :

Braxton Bragg, a pris le parti d'inquiéter les derrières de Rosencranz pour déterminer la retraite du général unioniste, en lui inspirant des craintes pour ses communications. Samedi, un détachement de cavalerie séparatiste a attaqué McMinnville, dans le Tennessee central. Il s'en est suivi un combat dont on ignore le résultat, parce que les fils télégraphiques ont été coupés entre McMinnville et Nashville. On sait que des corps confédérés ont traversé le Tennessee près de Washington, ce qui indique des projets d'incursions dans les environs de Tullahoma, de Murfreesboro et de Nashville même.

Les incendies de steamers se multiplient dans une proportion alarmante dans les eaux de l'Ouest. Jeudi matin le Robert Campbell a été incendié en face de Vicksburg, et avant hier, à St. Louis, les steamers Chancellor, Forest Queen et Catalaule ont été brûlés en moins de deux heures. Ces quatre bâtiments ne valaient pas moins de \$200,000. On attribue ces sinistres à la société secrète des Chevaliers du Cercle d'Or, qu'il serait temps de ne plus appeler secrète, puisque, depuis cinq ans, on en parle presque quotidiennement.

On a des nouvelles de l'Alabama et du Georgia. Des lettres de Ste Hélène du 6 août annoncent que le premier de ces corsaires avait incendié, à quelque distance du cap de Bonne Espérance, les trois-mâts américains Express et Anna F. Schmidt. On ne cite aucun nouvel exploit du Georgia, qui naviguait de conserve avec l'Alabama. On ajoute que le capitaine Sommes a armé un navire capturé, le Havelock pour faire la course dans l'Atlantique austral et dans l'Océan Indien. La présence des deux corsaires dans ces parages crée un grand danger pour le commerce des fédéraux avec l'Indoustan et la Chine.

Nous lisons dans l'Express : "Tout le monde se rappelle le nom de l'homme qui a suscité les émeutes de cette ville, Andrews, et qui a été arrêté en campagne, d'une négresse. Il n'a pas été conduit devant le recorder Hoffman au contraire des autres émeutiers, mais séquestré, a-t-on dit, dans le fort Lafayette.

"Or, un individu du nom d'Andrews vient de faire parler de lui à Leavenworth, dans le Kansas."

Ici, l'Express raconte d'après le Times de Leavenworth, que cet Andrews, employé du gouvernement, a été arrêté par le maire de Leavenworth. On a reconnu qu'il avait été envoyé de l'armée du Potomac pour jouer le rôle d'espion parmi les guerriers du Sud. Il était pourvu d'argent confédéré contrefait et d'autres ressources propres à lui donner du crédit parmi les sécessionnistes.

"Le gouvernement continue l'Express, prend le parti d'Andrews contre le maire de Leavenworth, et on suppose qu'il s'agit du même homme qui a paru ici dans les émeutes et qui a tout à coup disparu. Il existe à New-York une vive impression que c'était un espion du gouvernement, envoyé expressément dans la Cité Impériale pour y fomenter l'émeute et la guider, dans le but de donner un prétexte à l'administration pour proclamer la loi martiale à New-York. Heureusement, le général Wool s'est refusé à la mesure, mais son refus a été suivi de sa destination immédiate.

Les suppositions de l'Express sont peut-être erronées, et nous ne voyons pas qu'elles reposent sur un autre fondement qu'une parité de noms fort ordinaire. Mais il n'en est pas moins singulier qu'on n'ait plus jamais entendu parler d'Andrews et que, de tous les émeutiers le plus en relief, il soit précisément le seul auquel on n'ait pas fait son procès. Le gouvernement pour faire taire des bruits fâcheux, devrait bien révéler ou est Andrews et expliquer sa longue sé-

questration sans jugement. M. Lincoln a refusé hier matin de recevoir le président du comité kanzo-misourien.

Rapports des Comités de Secours des incendiés des quartiers Montcalm et St. Sauveur.

COMITÉ MONTCALM.

Le comité de distribution de secours aux incendiés du quartier Montcalm, nommé à l'Hôtel-de-Ville, en juin 1861, par les citoyens souscripteurs en faveur des incendiés des quartiers Saint-Sauveur et Montcalm, a l'honneur de faire rapport de ses procédés.

1° Immédiatement après l'incendie du quartier Montcalm, Son Honneur le Maire de Québec, feu Thomas Pope, écuyer, s'empressa, avec un zèle digne de tout éloges, d'autoriser le comité à distribuer des secours alimentaires aux familles incendiées au nombre de cent-quatre-vingt-dix, qui se trouvaient dans la plus grande détresse et le comité distribua ces secours pendant l'espace de dix jours, au montant de cinq cent quatre-vingt-neuf piastres et quatre-vingt-cinq centimes. (Voir le tableau numéro 1 qui accompagne le présent rapport.)

2° Le comité s'occupa sans retard de recueillir des souscriptions dans les divisions électorales Centre et Ouest de la Cité, et de la collection des sommes souscrites ; et il a le plaisir d'annoncer que le montant s'en est élevé à la somme de dix mille deux cent-soixante et sept piastres et trente-et-un centimes, déduction faite de soixante-et-dix-sept piastres qui restent dues sur la dite souscription et de quatre-vingt-cinq piastres données au comité spécialement en faveur de deux familles incendiées. (Voir les listes de souscriptions, le livre tenu par Messieurs les trésoriers et le tableau numéro 1 qui accompagnent le présent rapport.)

3° Le comité distribua en outre à cent onze locataires une somme de neuf-cent-vingt-trois piastres. (Voir le tableau numéro deux.)

4° Conformément aux instructions reçues du comité général, le comité de distribution appela en assemblée les propriétaires incendiés et les informa qu'il ne pouvait leur donner des secours qu'à la condition qu'ils reconstruisaient leurs maisons en matériaux incombustibles : condition à laquelle tous s'engagèrent. Un grand nombre d'entre eux commencèrent à reconstruire leurs demeures et le comité a depuis ce temps suivi attentivement le progrès des propriétés en reconstruction et a payé par divers versements à soixante-dix-neuf propriétaires la somme de six-mille-huit-cent-quatre-vingt-neuf piastres et quatre-vingt-trois centimes. (Voir le tableau numéro trois.)

5° Le comité a versé entre les mains de messieurs les trésoriers du comité de secours Saint-Sauveur, la somme de deux mille quatre cent vingt piastres et quatre cent centimes, et le montant des dépenses du comité a été de quarante-et-une piastres et quatre vingt seize centimes. (Voyez l'état des comptes de messieurs les trésoriers, marqués numéros 4 et 5.)

6° Le comité est heureux d'annoncer que soixante-et-neuf propriétaires ont reconstruit leurs demeures de la manière

Table with 2 columns: Description of property reconstruction and Amount. Includes rows like 'Maisons en bois à un étage à être enduites en brique et en mortier, ayant cheminées en brique et toitures couvertes en tôle ou en ferblanc... 38', 'Do do do à deux étages... 5', etc.

Président du comité de distribution. Québec 29 septembre 1863.

COMITÉ SAINT-SAUVEUR.

Le comité de distribution des secours souscrits en faveur des citoyens du faubourg Saint-Sauveur, qui ont souffert par l'incendie du 7 juin, mil huit cent soixante-et-deux, a l'honneur de faire rapport que le montant des souscriptions recueillies dans tous les quartiers de la cité s'est élevé à la somme de six mille treize piastres et soixante-trois centimes en argent, et une valeur de quatre cents piastres en matériaux propres à la construction des maisons. Le comité a la satisfaction d'informer les souscripteurs que, moyennant ce montant en argent et cette valeur en matériaux, il a pu donner à chacun des propriétaires non assurés, une somme de quatre vingt-dix piastres en argent, et une part de matériaux, et avec ce secours il a puissamment contribué à relever le courage des victimes de l'incendie, et les a engagés à rebâtir de suite leurs maisons. Le comité a pu aussi venir en aide aux locataires en leur donnant une somme d'argent proportionnée aux pertes qu'ils avaient faites, et tous, tant propriétaires que locataires se sont montrés pleinement satisfaits et reconnaissants envers

leurs généreux bienfaiteurs. Le comité a cru aussi devoir encourager la reconstruction des maisons en matériaux incombustibles, moyennant une prime de vingt piastres pour chacun des étages de la maison, et ce fait encourageant a réussi au-delà de ce qu'on pouvait en attendre.

Le nombre des propriétaires secourus par le comité de distribution est de 63. \$5,310.00. Celles des locataires est de 51. 509.00. Ceux qui ont obtenu un premier sont au nombre de 8... 200.00

On lit dans le Monde :

De toutes parts les diplomates prennent leur congé et s'en vont en villégiature; il est juste qu'ils se reposent la main. L'empereur Alexandre se promène dans son vaste empire; le prince Constantin est en voyage pour Berlin et Vienne. Il semble que les souverains aient à cœur de s'affranchir du truchement de la diplomatie. Le public saura un peu moins de quoi il s'agit, car les princes ont des habitudes innées de discrétion. Le partage de la Pologne, en 1772, était convenu et arrangé entre les hautes puissances co-partageantes, et les ambassadeurs étrangers ne se doutaient de rien : la France et l'Angleterre apprirent la chose quand elle fut faite.

Une lettre de Paris adressée au World dit que le pirate Florida est en réparations aux frais du gouvernement et lorsqu'il prendra la mer, il saluera le drapeau français et le public sait déjà que les autorités répondront officiellement au salut. Trois vaisseaux fédéraux sont au guet extérieur et les chances d'une attaque sont imminentes.

Les journaux disent que la Florida doit laisser Brest cette semaine; ceci n'est pas fondé, elle partira du chantier mais non du port; et en même temps, elle sera accompagnée de deux ou trois formidables vaisseaux. Rhone est sorti de son lit d'une hauteur de deux mètres sur le chemin de Lyon; la campagne qui se trouve sur les bords de la rivière est submergée; les eaux de la Seine ont aussi gonflé à une hauteur considérable.

La Patrie du 16 septembre dit que la question de savoir si la Pologne devrait être reconnue en qualité de belligérante a été continuellement soulevée par les deux grands pouvoirs maritimes. La Patrie annonce l'arrivée du chevalier Nigra à Turin. Le National donne, sans garantie, un rumeur que le corps législatif sera convoqué en octobre prochain.

Le Pays nie la rumeur que M. Drouyn de L'Huys a offert sa démission. Le même journal contredit aussi la rumeur qui dit que le Duc de Gramont doit entrer en communication au sujet de la question Polonoise, avec le gouvernement d'Autriche.

Le prince Napoléon doit aller à Londres; on ne croit pas que ce voyage soit dans un but politique. Le conseil fédéral a décidé de rappeler l'ambassade Suisse du Japon, à cause de la condition politique de ce pays.

Les pirates Alabama, Georgia et Concord sont entrés dans le port du cap Bonne-Espérance et ont capturé les vaisseaux Sea Bird, Lela, Prince de Galles et Sainte. Le steamer Vanderbilt a laissé Ste. Hélène le 20 août dernier, à la poursuite d'une flotte partie de Liverpool, mais cette flotte est restée dans la Mersey.

D'après une lettre adressée à Lord Russell par Mason, Jeff. Davis croirait que le gouvernement anglais serait déterminé de refuser toutes relations amicales et en conséquence Mason serait rappelé immédiatement de Londres. L'Intez de Londres dit qu'on n'a pas l'intention de rappeler Slidell.

Le consul des Etats-Unis a protesté contre la capture du Sea Bird, vu qu'il était dans les eaux anglaises et demanda aussi qu'on renvât le Pascolosa sur le champ. La politique du continent est sans changement. L'attente de la chute de Charleston est beaucoup déçue.

Les amis du Sud assurent que cela n'aura aucun effet. L'Army & Navy Gazette ne voit pas quels avantages militaires résulteraient d'une capture qui ne serait pas égale à celle de Knoxville, de Chattanooga, de Vicksburg et de Port-Hudson.

nord, Tchong-tagen, recit l'ordre de marcher contre elles à la tête d'un corps de troupes dirigées par des instructeurs européens. Il était accompagné de M. Gibson, gérant au consulat d'Angleterre, qui lui servait d'interprète auprès de ces derniers. Blessé dans une rencontre, M. Gibson rentra bientôt à Tien-tsin, et Tchong-tagen, qui se trouvait alors non-loin de Shien-sien, siège épiscopal de Mgr Langguillat, vicaire apostolique au Tchély oriental dut recourir pour le remplacer, aux prêtres de la mission. L'un d'eux, le P. Lebourg, consentit à lui servir d'interprète, et pendant toute la durée de l'expédition donna de nombreuses preuves de courage et de dévouement.

Sur la proposition de Tchong-tagen et en témoignage de sa haute satisfaction pour les services rendus dans cette circonstance à l'armée impériale par ce missionnaire, S. M. l'empereur de la Chine vient de lui conférer une marque de distinction bien rarement accordée sans doute à des Européens. Le 9 de ce mois, un mandarin d'un rang élevé, accompagné d'un nombreux cortège, s'est rendu au consulat de France à Tien-sin, et a remis à M. Eda, en le priant de le faire parvenir au destinataire, "l'Etoile d'or précieuse avec perle bleue."

NOUVELLES D'EUROPE.

Le Persia, parti de Liverpool le 26 septembre et de Queenstown le 27, est arrivé à New-York mercredi matin à 11 heures. Une lettre de Paris adressée au World dit que le pirate Florida est en réparations aux frais du gouvernement et lorsqu'il prendra la mer, il saluera le drapeau français et le public sait déjà que les autorités répondront officiellement au salut.

Trois vaisseaux fédéraux sont au guet extérieur et les chances d'une attaque sont imminentes. Les journaux disent que la Florida doit laisser Brest cette semaine; ceci n'est pas fondé, elle partira du chantier mais non du port; et en même temps, elle sera accompagnée de deux ou trois formidables vaisseaux. Rhone est sorti de son lit d'une hauteur de deux mètres sur le chemin de Lyon; la campagne qui se trouve sur les bords de la rivière est submergée; les eaux de la Seine ont aussi gonflé à une hauteur considérable.

La Patrie du 16 septembre dit que la question de savoir si la Pologne devrait être reconnue en qualité de belligérante a été continuellement soulevée par les deux grands pouvoirs maritimes. La Patrie annonce l'arrivée du chevalier Nigra à Turin. Le National donne, sans garantie, un rumeur que le corps législatif sera convoqué en octobre prochain.

Le Pays nie la rumeur que M. Drouyn de L'Huys a offert sa démission. Le même journal contredit aussi la rumeur qui dit que le Duc de Gramont doit entrer en communication au sujet de la question Polonoise, avec le gouvernement d'Autriche.

Le prince Napoléon doit aller à Londres; on ne croit pas que ce voyage soit dans un but politique. Le conseil fédéral a décidé de rappeler l'ambassade Suisse du Japon, à cause de la condition politique de ce pays. Les pirates Alabama, Georgia et Concord sont entrés dans le port du cap Bonne-Espérance et ont capturé les vaisseaux Sea Bird, Lela, Prince de Galles et Sainte.

Le steamer Vanderbilt a laissé Ste. Hélène le 20 août dernier, à la poursuite d'une flotte partie de Liverpool, mais cette flotte est restée dans la Mersey. D'après une lettre adressée à Lord Russell par Mason, Jeff. Davis croirait que le gouvernement anglais serait déterminé de refuser toutes relations amicales et en conséquence Mason serait rappelé immédiatement de Londres.

L'Intez de Londres dit qu'on n'a pas l'intention de rappeler Slidell. Le consul des Etats-Unis a protesté contre la capture du Sea Bird, vu qu'il était dans les eaux anglaises et demanda aussi qu'on renvât le Pascolosa sur le champ. La politique du continent est sans changement.

L'attente de la chute de Charleston est beaucoup déçue. Les amis du Sud assurent que cela n'aura aucun effet. L'Army & Navy Gazette ne voit pas quels avantages militaires résulteraient d'une capture qui ne serait pas égale à celle de Knoxville, de Chattanooga, de Vicksburg et de Port-Hudson.

Le Times s'efforce de montrer que l'épuisement des forces se fait sentir chez les deux parties belligérantes à un égal degré, et espère qu'un tel état les déterminera à finir la contestation. Il est rumeur que le baron Gros a informé Lord Russell que l'opinion du gouvernement français, relativement aux négociations polonoises, est qu'il est préférable de terminer la discussion.

L'homme arrêté comme étant Nana Sahib a enfin prouvé qu'il ne l'était pas. Mais l'établissement le plus utile dont la ville du Cairo sera dotée, est le jardin d'acclimatation. Les plans sont terminés, les derniers arrangements seront bientôt pris; les ouvriers ne tarderont pas à se mettre à l'œuvre.

Le jardin d'acclimatation recevra toutes les espèces d'arbres à fruits, toutes les essences forestières, les plantes comestibles, textiles ou d'agrément, les céréales etc., dont l'introduction en Egypte paraît présenter quelque avantage. C'est de là qu'une fois l'expérience faite, la culture de ces végétaux se répandra dans le pays.

LES MINES D'OR DES CHAUDIERES.—M. Judah du département des terres de la couronne, a fait un rapport domant à la connaissance du public les résultats de l'inspection qu'il a faite des mines d'or de la chaudière. Le Mercury publie quelques faits intéressants inclus dans le document.

L'observation de M. Judah le conduit à la conclusion que, somme toute, la mine a récompensé toutes les personnes intéressées. Dans quelques cas, la rétribution n'a pas excédé 2 dollars par jour par homme engagé; dans d'autres cas \$6, en moyenne.

TEMPERATURE.— Depuis hier matin nous avons eu une pluie battante qui a mis nos rues dans un triste état. Cette pluie fera un grand bien dans les campagnes, en ce qu'elle préparera la terre pour les labours d'automne.

Dans une des occasions où M. Judah visitait les mines, dix hommes avaient gagné pendant le jour, près de \$200. Le total fourni par la rivière Gilbert depuis mai, n'est pas connu.

On doit supposer qu'il est considérable d'après ce fait que le gain connu des Poulins et Rodrigue—en tout quatre personnes—montent à plus de \$1,000 pour chacun. M. Judah a vu Rodrigue en possession d'un morceau d'or, pesant environ 5 onces et demi et valant près de \$100 qu'il avait trouvé environ deux semaines auparavant. Dans un autre cas, une femme qui aidait son mari, retira un morceau valant entre \$80 et \$90. M. Judah estime que l'or retiré de la rivière Gilbert durant la saison s'élève à la valeur de \$18,000.

Jusqu'à présent il n'y a pas lieu d'appréhender d'épuisements. Des personnes qui ont une expérience acquise en Californie et qui sont maintenant dans la localité en question, expriment une opinion favorable à la continuation du succès dans les travaux miniers. Leur jugement est basé sur le ressemblance des indications que présente la rivière Gilbert avec celles observées en Californie. Pour le présent, le travail est aride et dépourvu de système. La mauvaise tenue des placers contribue largement à cet état de choses.

De là la nécessité d'une action prompte et bien entendue de la part du département des terres de la couronne. A côté de l'or extrait de la rivière Gilbert, M. Judah a trouvé en la possession d'un des mineurs, un lingot d'or tiré des Chaudières, pesant aude-là de 11 onces. L'or extrait des Chaudières est d'une couleur beaucoup plus claire que celui de la rivière Gilbert.

Une veine de quartz traverse la rivière Chaudière au Rapide du Diable, dans le St-François, un peu plus haut que le Gilbert. On n'a pas encore commencé à explorer cette veine; les travaux faits jusqu'ici n'ont été que sur le rivage. Les explorations sont maintenant en grand nombre, et comme on pense qu'il y a de l'or dans le quartz, on en fera l'expérience sous peu. (La Presse.)

NOYÉ.—Nous apprenons avec peine que M. George Millette, fils de Joseph Millette, résident autrefois à Yamachiche, a été vers le 15 août dernier la victime d'un fatal accident. Nous sommes priés d'annoncer aux nombreux parents et amis du défunt que le corps de ce M. qui s'est noyé à l'âge de 45 ans, aux environs du lac Supérieur, dans un endroit nommé le Portage, a été retrouvé et enterré dans cette même localité. (Messager de Joliette.)

DÉPLORABLE ACCIDENT.—Jendi dernier, deux jeunes gens, H. Mountain et Patrick Burigan s'amusaient à faire chasse dans les lieux de Sorel. Il paraît que ce dernier en embarquant dans le canot tenait imprudemment son fusil à la main, la queue du canon tournée sur lui-même. Le pied lui glissa et la détente du fusil s'accrocha quelque part, le malheureux reçut toute la charge à bout portant dans le côté. La mort fut instantanée.

Mountain qui avait le dos tourné lorsque le coup partit, se retourna vivement en entendant la détonation et aperçut son malheureux associé étendu et perdant beaucoup de sang d'une large ouverture dans le côté. Ils se trouvaient alors à deux lieues des maisons. Le corps du malheureux jeune homme fut ramené à Sorel où une enquête eut lieu. Verdict: mort accidentelle. La victime âgée de 17 ans était le seul soutien de sa mère qui est veuve. Une souscription a eu lieu en faveur de la pauvre femme. (Idem.)

Un petit garçon, âgé de treize ans, Henry Lowry, demeurant à Peckham (Angleterre), s'était sauté le y à deux jours, de la maison de sa mère, pour éviter une légère correction. A la nuit, n'osant rentrer chez lui, il alla se coucher dans un champ de blé, et s'endormit à la belle étoile. Le lendemain matin, des ouvriers se rendant à leur ouvrage le revellèrent, il ouvrit les yeux et se plaignit de ne rien voir. On le ramena chez lui; le médecin appelé déclara que cette nuit passée au clair de la lune lui avait fait perdre la vue, et qu'il n'y avait guère d'espoir de guérison.

Rue d'Anjou-Saint-Honoré, numéro 14, existait depuis longtemps un terrain libre masqué par un vieux mur. Au fond de ce terrain sont les écuries de lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre. Un entrepreneur vient d'élever sur ce terrain, en huit jours, une superbe maison à quatre étages, avec neuf croisées à chaque étage, le tout bâti en pierres de taille et fer. C'est le plus grand tour de force qui ait été exécuté à Paris, où les hôtels et les maisons s'élèvent cependant avec une grande rapidité.

La veille de l'inauguration du chemin de fer de Lorient à Quimper, un certain nombre de personnes de cette dernière ville ont reçu des lettres de faire part, encadrées de noir, et ainsi conçues: "M. 'Vous êtes prié d'assister au convoi funèbre de mes parents, coutumes, langage et traditions de la vieille Bretagne' ARMONIQUE, décédée aujourd'hui dans la dix-neuf centième année de son âge. La cérémonie aura lieu demain, 7 septembre 1863, à la gare, vers trois heures de l'après-midi. 'UNE LARME POUR ELLE! 'De la part de ses enfants.' —Le capitaine Ericson a écrit tout récemment ce qui suit: 'Le Dictator va être achevé bientôt, avec sa cuirasse de fer 10 pouces 1/2 et la tour épaisse de 15 pouces. Son artillerie neuve est presque entièrement prête. Retenez bien mes paroles: Ce navire sera aussi sûrement un Dictator que le premier navire de sa forme a été un Monitor.' (Times.)

ANNONCES NOUVELLES. 774 F. VEZINA, Caissier.

Départ de l'Europa pour Montréal.—J. E. Deschamps. Départ de Montréal pour Montréal.—J. E. Deschamps. Inauguration du Monument des Braves de 1760.—L. T. Suzor et L. J. Pitau. Huile! Huile!—Lemesurier, Grant et Cie. Sel! Sel!—Idem. Provisions.—Idem.

THEOLOGIE à l'Usage des Gens du Monde, ou études sur la doctrine catholique, par CHARLES DE SAINT-FOI. Seconde édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par l'auteur, avec approbation de S. E. Mgr Goussot, cardinal-archevêque de Reims. Publié en 1851. Ouvrage en 8 volumes, reliés. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

UN GRAND CONCERT-PROMENADE SOUS LES AUSPICES DES SOCIÉTÉS NATIONALES. St. George, St. André, St. Patrice, et St. Jean-Baptiste de Québec. A LA SALLE DE MUSIQUE, LUNDI, le 19 Oct. 1863. L'on pourra se procurer des cartes des Présidents des sociétés nationales St. George, St. André, St. Patrice et St. Jean-Baptiste de Québec, des membres du comité du monument, du major Lamontagne et de M. Chalmers. Une carte admettra un monsieur et deux dames. PRIX—TROIS PIASTRES. NOMS DES MEMBRES DU COMITÉ.

L'hon. I. Thibaut, M. P. P., président; P. G. Blou, écuyer, M. P. P., président-adjoint; sir E. Taché, sir N. F. Bellefleur, l'hon. U. J. Tessier, l'hon. A. N. Morin, l'hon. L. S. Panet, son honneur le Maire de Québec, l'hon. M. Turcotte, J. D. Brousseau, écuyer, M. P. P., lieut. col. DeSalaberry, dépt. adj. L. G. Baillargé, écuyer, Joseph Hamel, senior, écuyer, Dr P. M. Barry, H. L. Langevin, écuyer, M. P. P., Ed. Rémond, M. P. P., H. G. Joly, écuyer, M. P. P., Frs. Evanturel, écuyer, M. P. P., J. P. Hébert, écuyer, M. P. P., Dr F. A. H. LaRue, P. X. Garneau, écuyer, J. C. Tréché, écuyer, Théo. Hamel, écuyer, J. B. Renaud, écuyer, G. H. Simard, écuyer, L. J. C. Fiset, écuyer, J. E. Bolduc, écuyer, major L. T. Suzor, écuyer, Guil. Boivin, écuyer, C. Dion, écuyer, N. D. Légaré, écuyer, J. N. Breton, écuyer, Jos. Darveau, écuyer, Ferd. Jobin, écuyer, N. Trudelle, écuyer, Nara. Dion, écuyer, Marc. Grégoire, écuyer, D. J. Montambault, écuyer, J. N. Daquet, écuyer, L. J. Pitau, écuyer, F. E. Roy, écuyer, C. Légaré, écuyer. 7 octobre 1863. 778

HUILE! HUILE! 30 QUARTS HUILE PALE DE LOUP MARIN. 10 Quarts Huile jaune claire. 10 Do de fonce. 10 Do Huile de morue. A vendre par LEMESURIER, GRANT et CIE, Rue St. Pierre. Québec, 10 octobre 1863. 781

BEURRE! BEURRE! EN barriques et en tinettes. A vendre par LEMESURIER, GRANT et CIE, Rue St. Pierre. Québec, 9 octobre 1863. 782

SEL! SEL! SEL gros et fin en sacs. A vendre par LEMESURIER, GRANT et CIE, Rue St. Jean. Québec, 9 octobre 1863. 783

PROVISIONS. LARD MESS. GRUAU et POIS FENDUS. A vendre par LEMESURIER, GRANT et CIE, Rue St. Pierre. Québec, 9 octobre 1863. 784

INAUGURATION DU Monument des Braves de 1760. LES différentes sociétés nationales du Bas et du Haut-Canada sont invitées par le Comité du Monument de vouloir envoyer à Québec des députations de leurs sociétés respectives pour la FETE DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DES BRAVES DE 1760 qui doit avoir lieu le 19 courant. La Presse est invitée à envoyer des représentants à la cérémonie en question, pour lesquels des places convenables seront réservées. N. B. Les journaux sont priés de reproduire. L. T. SUZOR, Commissaire-Ordonnateur, S. St. J. Bte. de Québec. L. J. PITAU, Sec.-archiviste. Québec, 9 octobre 1863. 780

INAUGURATION DU Monument des Braves de 1760. LES différentes sociétés nationales du Bas et du Haut-Canada sont invitées par le Comité du Monument de vouloir envoyer à Québec des députations de leurs sociétés respectives pour la FETE DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DES BRAVES DE 1760 qui doit avoir lieu le 19 courant. La Presse est invitée à envoyer des représentants à la cérémonie en question, pour lesquels des places convenables seront réservées. N. B. Les journaux sont priés de reproduire. L. T. SUZOR, Commissaire-Ordonnateur, S. St. J. Bte. de Québec. L. J. PITAU, Sec.-archiviste. Québec, 9 octobre 1863. 780

INAUGURATION DU Monument des Braves de 1760. LES différentes sociétés nationales du Bas et du Haut-Canada sont invitées par le Comité du Monument de vouloir envoyer à Québec des députations de leurs sociétés respectives pour la FETE DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DES BRAVES DE 1760 qui doit avoir lieu le 19 courant. La Presse est invitée à envoyer des représentants à la cérémonie en question, pour lesquels des places convenables seront réservées. N. B. Les journaux sont priés de reproduire. L. T. SUZOR, Commissaire-Ordonnateur, S. St. J. Bte. de Québec. L. J. PITAU, Sec.-archiviste. Québec, 9 octobre 1863. 780

INAUGURATION DU Monument des Braves de 1760. LES différentes sociétés nationales du Bas et du Haut-Canada sont invitées par le Comité du Monument de vouloir envoyer à Québec des députations de leurs sociétés respectives pour la FETE DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DES BRAVES DE 1760 qui doit avoir lieu le 19 courant. La Presse est invitée à envoyer des représentants à la cérémonie en question, pour lesquels des places convenables seront réservées. N. B. Les journaux sont priés de reproduire. L. T. SUZOR, Commissaire-Ordonnateur, S. St. J. Bte. de Québec. L. J. PITAU, Sec.-archiviste. Québec, 9 octobre 1863. 780

INAUGURATION DU Monument des Braves de 1760. LES différentes sociétés nationales du Bas et du Haut-Canada sont invitées par le Comité du Monument de vouloir envoyer à Québec des députations de leurs sociétés respectives pour la FETE DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DES BRAVES DE 1760 qui doit avoir lieu le 19 courant. La Presse est invitée à envoyer des représentants à la cérémonie en question, pour lesquels des places convenables seront réservées. N. B. Les journaux sont priés de reproduire. L. T. SUZOR, Commissaire-Ordonnateur, S. St. J. Bte. de Québec. L. J. PITAU, Sec.-archiviste. Québec, 9 octobre 1863. 780

INAUGURATION DU Monument des Braves de 1760. LES différentes sociétés nationales du Bas et du Haut-Canada sont invitées par le Comité du Monument de vouloir envoyer à Québec des députations de leurs sociétés respectives pour la FETE DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DES BRAVES DE 1760 qui doit avoir lieu le 19 courant. La Presse est invitée à envoyer des représentants à la cérémonie en question, pour lesquels des places convenables seront réservées. N. B. Les journaux sont priés de reproduire. L. T. SUZOR, Commissaire-Ordonnateur, S. St. J. Bte. de Québec. L. J. PITAU, Sec.-archiviste. Québec, 9 octobre 1863. 780

INAUGURATION DU Monument des Braves de 1760. LES différentes sociétés nationales du Bas et du Haut-Canada sont invitées par le Comité du Monument de vouloir envoyer à Québec des députations de leurs sociétés respectives pour la FETE DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DES BRAVES DE 1760 qui doit avoir lieu le 19 courant. La Presse est invitée à envoyer des représentants à la cérémonie en question, pour lesquels des places convenables seront réservées. N. B. Les journaux sont priés de reproduire. L. T. SUZOR, Commissaire-Ordonnateur, S. St. J. Bte. de Québec. L. J. PITAU, Sec.-archiviste. Québec, 9 octobre 1863. 780

INAUGURATION DU Monument des Braves de 1760. LES différentes sociétés nationales du Bas et du Haut-Canada sont invitées par le Comité du Monument de vouloir envoyer à Québec des députations de leurs sociétés respectives pour la FETE DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DES BRAVES DE 1760 qui doit avoir lieu le 19 courant. La Presse est invitée à envoyer des représentants à la cérémonie en question, pour lesquels des places convenables seront réservées. N. B. Les journaux sont priés de reproduire. L. T. SUZOR, Commissaire-Ordonnateur, S. St. J. Bte. de Québec. L. J. PITAU, Sec.-archiviste. Québec, 9 octobre 1863. 780

INAUGURATION DU Monument des Braves de 1760. LES différentes sociétés nationales du Bas et du Haut-Canada sont invitées par le Comité du Monument de vouloir envoyer à Québec des députations de leurs sociétés respectives pour la FETE DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DES BRAVES DE 1760 qui doit avoir lieu le 19 courant. La Presse est invitée à envoyer des représentants à la cérémonie en question, pour lesquels des places convenables seront réservées. N. B. Les journaux sont priés de reproduire. L. T. SUZOR, Commissaire-Ordonnateur, S. St. J. Bte. de Québec. L. J. PITAU, Sec.-archiviste. Québec, 9 octobre 1863. 780

INAUGURATION DU Monument des Braves de 1760. LES différentes sociétés nationales du Bas et du Haut-Canada sont invitées par le Comité du Monument de vouloir envoyer à Québec des députations de leurs sociétés respectives pour la FETE DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DES BRAVES DE 1760 qui doit avoir lieu le 19 courant. La Presse est invitée à envoyer des représentants à la cérémonie en question, pour lesquels des places convenables seront réservées. N. B. Les journaux sont priés de reproduire. L. T. SUZOR, Commissaire-Ordonnateur, S. St. J. Bte. de Québec. L. J. PITAU, Sec.-archiviste. Québec, 9 octobre 1863. 780

INAUGURATION DU Monument des Braves de 1760. LES différentes sociétés nationales du Bas et du Haut-Canada sont invitées par le Comité du Monument de vouloir envoyer à Québec des députations de leurs sociétés respectives pour la FETE DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DES BRAVES DE 1760 qui doit avoir lieu le 19 courant. La Presse est invitée à envoyer des représentants à la cérémonie en question, pour lesquels des places convenables seront réservées. N. B. Les journaux sont priés de reproduire. L. T. SUZOR, Commissaire-Ordonnateur, S. St. J. Bte. de Québec. L. J. PITAU, Sec.-archiviste. Québec, 9 octobre 1863. 780

INAUGURATION DU Monument des Braves de 1760. LES différentes sociétés nationales du Bas et du Haut-Canada sont invitées par le Comité du Monument de vouloir envoyer à Québec des députations de leurs sociétés respectives pour la FETE DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DES BRAVES DE 1760 qui doit avoir lieu le 19 courant. La Presse est invitée à envoyer des représentants à la cérémonie en question, pour lesquels des places convenables seront réservées. N. B. Les journaux sont priés de reproduire. L. T. SUZOR, Commissaire-Ordonnateur, S. St. J. Bte. de Québec. L. J. PITAU, Sec.-archiviste. Québec, 9 octobre 1863. 780

INAUGURATION DU Monument des Braves de 1760. LES différentes sociétés nationales du Bas et du Haut-Canada sont invitées par le Comité du Monument de vouloir envoyer à Québec des députations de leurs sociétés respectives pour la FETE DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DES BRAVES DE 1760 qui doit avoir lieu le 19 courant. La Presse est invitée à envoyer des représentants à la cérémonie en question, pour lesquels des places convenables seront réservées. N. B. Les journaux sont priés de reproduire. L. T. SUZOR, Commissaire-Ordonnateur, S. St. J. Bte. de Québec. L. J. PITAU, Sec.-archiviste. Québec, 9 octobre 1863. 780

INAUGURATION DU Monument des Braves de 1760. LES différentes sociétés nationales du Bas et du Haut-Canada sont invitées par le Comité du Monument de vouloir envoyer à Québec des députations de leurs sociétés respectives pour la FETE DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DES BRAVES DE 1760 qui doit avoir lieu le 19 courant. La Presse est invitée à envoyer des représentants à la cérémonie en question, pour lesquels des places convenables seront réservées. N. B. Les journaux sont priés de reproduire. L. T. SUZOR, Commissaire-Ordonnateur, S. St. J. Bte. de Québec. L. J. PITAU, Sec.-archiviste. Québec, 9 octobre 1863. 780

INAUGURATION DU Monument des Braves de 1760. LES différentes sociétés nationales du Bas et du Haut-Canada sont invitées par le Comité du Monument de vouloir envoyer à Québec des députations de leurs sociétés respectives pour la FETE DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DES BRAVES DE 1760 qui doit avoir lieu le 19 courant. La Presse est invitée à envoyer des représentants à la cérémonie en question, pour lesquels des places convenables seront réservées. N. B. Les journaux sont priés de reproduire. L. T. SUZOR, Commissaire-Ordonnateur, S. St. J. Bte. de Québec. L. J. PITAU, Sec.-archiviste. Québec, 9 octobre 1863. 780

INAUGURATION DU Monument des Braves de 1760. LES différentes sociétés nationales du Bas et du Haut-Canada sont invitées par le Comité du Monument de vouloir envoyer à Québec des députations de leurs sociétés respectives pour la FETE DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DES BRAVES DE 1760 qui doit avoir lieu le 19 courant. La Presse est invitée à envoyer des représentants à la cérémonie en question, pour lesquels des places convenables seront réservées. N. B. Les journaux sont priés de reproduire. L. T. SUZOR, Commissaire-Ordonnateur, S. St. J. Bte. de Québec. L. J. PITAU, Sec.-archiviste. Québec, 9 octobre 1863. 780

INAUGURATION DU Monument des Braves de 1760. LES différentes sociétés nationales du Bas et du Haut-Canada sont invitées par le Comité du Monument de vouloir envoyer à Québec des députations de leurs sociétés respectives pour la FETE DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DES BRAVES DE 1760 qui doit avoir lieu le 19 courant. La Presse est invitée à envoyer des représentants à la cérémonie en question, pour lesquels des places convenables seront réservées. N. B. Les journaux sont priés de reproduire. L. T. SUZOR, Commissaire-Ordonnateur, S. St. J. Bte. de Québec. L. J. PITAU, Sec.-archiviste. Québec, 9 octobre 1863. 780

INAUGURATION DU Monument des Braves de 1760. LES différentes sociétés nationales du Bas et du Haut-Canada sont invitées par le Comité du Monument de vouloir envoyer à Québec des députations de leurs sociétés respectives pour la FETE DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DES BRAVES DE 1760 qui doit avoir lieu le 19 courant. La Presse est invitée à envoyer des représentants à la cérémonie en question, pour lesquels des places convenables seront réservées. N. B. Les journaux sont priés de reproduire. L. T. SUZOR, Commissaire-Ordonnateur, S. St. J. Bte. de Québec. L. J. PITAU, Sec.-archiviste. Québec, 9 octobre 1863. 780

INAUGURATION DU Monument des Braves de 1760. LES différentes sociétés nationales du Bas et du Haut-Canada sont invitées par le Comité du Monument de vouloir envoyer à Québec des députations de leurs sociétés respectives pour la FETE DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DES BRAVES DE 1760 qui doit avoir lieu le 19 courant. La Presse est invitée à envoyer des représentants à la cérémonie en question, pour lesquels des places convenables seront réservées. N. B. Les journaux sont priés de reproduire. L. T. SUZOR, Commissaire-Ordonnateur, S. St. J. Bte. de Québec. L. J. PITAU, Sec.-archiviste. Québec, 9 octobre 1863. 780

ORDO. MAINTENANT prêt et à vendre à la librairie du sousigné, L'ORDO de la province ecclésiastique, Pour l'année 1864. LEGER BROUSSEAU

UNE RARE OCCASION. UN MONSIEUR ANGLAIS, qui a fait un cours complet de Latin, de Grec et de Mathématiques, et des différentes branches enseignées dans les collèges anglais, voulant se perfectionner dans l'étude de la langue française, particulièrement en conversation, désire se placer dans une famille privée respectable, ou chez un prêtre, soit à la ville ou à la campagne. Il payera libéralement sa pension, ou bien il enseignera toutes les branches d'éducation sus-nommées, et la musique si on le désire, en échange de sa pension ou des leçons de français qu'il recevra. Ceux qui seraient disposés à recevoir ce Monsieur voudront bien faire connaître leurs conditions et s'adresser à TITUS LEVY, Bureau du Courrier du Canada, Québec, 30 septembre 1863. 773-1m-p

LOUIS LECLERC, NOTAIRE PUBLIC, BUREAU—RUE DONACONA, Maison des Dames Ursulines. On le trouvera tous les soirs après 5 heures, à sa résidence, Rue la Couronne, No. 37. Québec, 5 octobre 1863. 776-2s

M. ED. C. E. GAUTHIER, AVOCAT, Elevé diplômé de l'Université-Laval, a ouvert son bureau No. 35, RUE STE. ANNE, maison du Dr Marsden. M. Gauthier suivra le circuit de Montmagny. Québec, 2 octobre 1863. 775-12m

Dr L. J. A. SIMARD, Médecin-Oculiste et Auriste, Professeur de médecine à l'Université-Laval, a ouvert son bureau de consultation, No. 3, RUE ST. JEAN. Consultations à toutes heures. Québec, 30 septembre 1863. 771

M. F. C. S. LANGELIER, AVOCAT, Professeur de droit à l'Université-Laval, a ouvert son bureau No. 2, RUE DU PARLOIR, près du parloir des Ursulines. Québec, 30 septembre 1863. 770-4f

C'ONTREFAÇONS.— Quelques vils escrocs imposent aux habitants des Canadas des contrefaçons de mes remèdes universels—Pâtes et Onguent d'Holloway. J'avertis en conséquence les Droguistes, Pharmaciens, etc., que j'ai placé une estampille sur mes remèdes et que j'ai changé ses enveloppes, etc., de manière que tout le monde puisse voir la différence entre l'ancien et le nouveau. C'est pourquoi les marchands consultant leur propre sûreté en achetant plus de Pâtes et d'Onguent d'après l'ancien mode, comme je ne puis garantir de leur pureté. Pour ceux qui ont en main des remèdes arriérés suivant l'ancienne manière, s'ils ne sont pas dépaquetés, ils les changerai à mes propres frais, pour ceux arrangés à la nouvelle manière, s'en va-dire que je paierai le fret aller et retour, si on ne les expédie avant le 1er novembre 1863. THOMAS HOLLOWAY, 7 septembre 1863. 756-3m

TEINTURES DOMESTIQUES—COULEURS STABLES. Préparées pour l'usage des familles et embrassant toutes les nouvelles couleurs à la mode. 40 nuances brillantes. LISTE DES COULEURS.—Cendres de Roses, Noir, Brun Foncé, Brun Moyen, Brun Clair, Brun Cinnamon, Bleu Foncé, Bleu Clair, Bleu Français, Cerise, Froment, Cramoisi, Marron Clair, Marron Foncé, Faon, Vert Clair, Vert Foncé, Citron, Magenta, Mauve, Nankin ou Buff, Orange, Pourpre, Pourpre Foncé, Saumon, Ecarlate, Ardoise Claire, Ardoise Foncée, Pierre Claire, Pierre Foncée, Solferino, Violet, Viné Clair, Viné Foncé, Jaune—et la nouvelle couleur de Cuir, Clair, Moyen et Foncé. On peut voir chez les droguistes des échantillons de chaque couleur, sur soie, d'aine. Mis en paquets propres avec directions complètes, à 15 et 25 centimes chaque. Manufacturé par Geo. H. Reed & Cie., 63, Union St., Boston. A vendre par Edmond Giroux, Bowles, McLeod, J. H. Marsh et tous les droguistes en général. LYMANS, CLARE et CIE., Agents en gros, Montréal. 7 sept. 1863, 757-3m

CARTES A JOUER de tous les goûts, avec boîte ou sans boîtes. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, Haute-Ville. 7, Rue Buade, Haute-Ville. 7 sept. 1863, 757-3m

CITRONS! CITRONS!! VENANT d'être reçu, un lot choisi de CITRONS. A vendre par JOHN TEAFFE, 20, rue St. Jean. Québec, 18 sept. 1863.

CIGARES DE MANILLE. 20,000 CIGARES DE MANILLE garantis naturels. 30,000 de la Havane, différentes marques. A vendre par JOHN TEAFFE, 20, rue St. Jean. Québec, 18 sept. 1863.

RHUM DE LA JAMAÏQUE. VENANT d'être reçu un article choisi, fin vieux London Dock, Rhum de la Jamaïque. A vendre par JOHN TEAFFE, 20, rue St. Jean. Québec, 18 sept. 1863.

PREMIERE QUALITE DE BEURRE. VENANT d'être reçu et à vendre par JOHN TEAFFE, 20, rue St. Jean. Québec, 18 sept. 1863.

SAUMON FUMÉ, etc.,

Variétés.

LE MAGENTA.—La frégate cuirassée le Magenta vient de terminer ses essais à Brest, et elle a quitté ce port le 9 pour se rendre à Cherbourg, où elle prendra part aux nouvelles expériences comparatives. Nous empruntons à l'Opinion nationale la description suivante de ce bâtiment, construit d'après un système qui semble obvier aux inconvénients et surtout au manque d'air, signalés dans les premiers vaisseaux du même genre: "Le Magenta est un vaisseau, c'est-à-dire qu'il n'a rien de commun avec ces machines étranges, ces monstres inventés par les Américains, etc., quand on le voit de loin au milieu d'une escadre, on peut, jusqu'à un certain point, le prendre pour un vaisseau ordinaire, plus bas sur l'eau seulement, plus simple, plus sévère; mais, à mesure qu'on s'en approche, on comprend que l'on va avoir affaire à quelque chose de nouveau, d'inconnu. Plus élevé sur l'eau à l'avant qu'à l'arrière, comme s'il était ramassé sur lui-même, il présente une immense masse noire insensible au roulis, alors que les autres vaisseaux mouillés près de lui se balancent gracieusement; pas de lignes blanches indiquant les batteries, presque pas de mâture, des formes extrêmement amincies à l'avant comme à l'arrière, qui, l'un et l'autre, se terminent en coin; à l'avant, un immense soc de charue (l'éperon) qui ouvre et labour la mer; voilà les différences qui saisissent tout d'abord. "Lorsqu'on est monté sur le pont, ces différences deviennent plus sensibles et se précisent. "La mâture, qui paraissait si simple, paraît plus simple encore, réduite qu'elle est aux mâts d'une corvette à vapeur, aux cordages indispensables pour les maintenir debout. Dans le combat, on ne garde que les bas mâts. "Toutes les choses extérieures qui, dans les vaisseaux, tiennent tant de place, sont supprimées; ainsi les embarcations, au lieu d'être suspendues au dehors, sont rentrées sur le pont. "Sur ce pont, parfaitement uni d'un bout à l'autre, on ne voit point d'artillerie, à l'exception de deux pièces de chasse placées à l'avant. "A peu près au milieu, à côté de la cheminée, s'élève une tourelle blindée, à l'épreuve du boulet; au-dessus est un toit en tôle à l'épreuve de la balle. "Cette tourelle contient des moyens de communication avec toutes les parties du navire pour la transmission des ordres tant pour la manœuvre générale que pour le tir de l'artillerie. "En combat, tout le monde rentre dans l'intérieur du vaisseau, et cette tourelle seule est habitée; c'est là que se tiennent le commandant, son officier de choix, des hommes pour les signaux et quelques fusilliers. "C'est de cette tourelle alors que partent tous les ordres; c'est de là que le commandant dirige et le vaisseau et le tir. Pour cela il a devant lui: "1° Un porte-voix qui, communiquant avec les batteries, transmet les charges et les distances pour l'artillerie; "2° Des instruments servant à indiquer avec les batteries des gradations suivant lesquelles chaque pièce doit être pointée pour le tir intérieur, c'est-à-dire que voyant lui-même, aussi bien dans l'ensemble que dans le détail les phases du combat, il peut, au moyen de ces instruments, réunir sur un seul point tous les coups de son artillerie, absolument comme si lui-même il pointait successivement toutes les pièces. "Du pont, on descend dans les batteries, qui sont au nombre de deux, renfermant chacune 24 pièces rayées se chargeant par la culasse. Ces pièces, du dernier modèle, lancent des projectiles de 30 kilogrammes avec une charge ordinaire de 30 kilogrammes de poudre. "Toutes les batteries, c'est-à-dire toute la partie militaire du vaisseau est renfermée sous le blindage, qui couvre ainsi toute la flottaison, mais qui ne s'étend point jusqu'à l'extrémité de l'avant ni jusqu'à l'extrémité de l'arrière, comme dans les frégates cuirassées construites jusqu'à ce jour, la Gloire et la Normandie. Le but de cette innovation est d'alléger le navire. "En effet, le but à remplir, dans la construction de ces vaisseaux, est double comme leur destination. Agissant comme béliers au moyen de l'éperon, ils doivent être rapides, c'est-à-dire longs et légers. "Agissant comme remparts, ils doivent être invulnérables et résistants, c'est-à-dire courts et bardés de fer. On a cru résoudre ce double problème en cuirassant seulement les parties du centre, celles qui renferment l'artillerie et les hommes, et en laissant à nu le bois des extrémités qui ne servent qu'à la marche, et qui peuvent être démolies sans danger, la ligne de flottaison étant protégée dans toute la longueur par le blindage. "Pour que ce centre soit complètement à l'abri, on l'a enfermé dans deux cloisons transversales, placées l'une à l'avant, l'autre à l'arrière, et qui, l'une et l'autre, blindées, empêchent ainsi les batteries d'être enfilées. "Ces parties non blindées sont employées: celle de l'arrière, au logement de l'état-major; celle de l'avant, au logement des maîtres, la cuisine, l'hôpital. "Et là se trouvent des innovations non moins utiles à la conservation de la vie de l'équipage en campagne que ne l'est le blindage en combat. "Dans les premiers navires cuirassés construits, tout était sacrifié à la cuirasse, c'est-à-dire à la solidité, et les jours du navire et la lumière avaient été si parcimonieusement ménagés que ces navires sont des étouffoirs. "Je me souviens d'avoir vu dans la Tonante une batterie flottante construite au moment de la guerre de Crimée, les conduits en gutta percha destinés à transmettre les ordres fondus par l'horrible chaleur qu'il faisait dans la machine, et tout le monde sait quel a été le triste sort de l'équipage de la Normandie, enfoncée, sous le ciel du Mexique, dans des batteries sans air et sans lumière. "Dans le Magenta, ces inconvénients, résultant du manque d'air, ont été admirablement prévus. Les batteries sont plus hautes de plafond que dans les vaisseaux ordinaires, les cabines des officiers sont vraiment confortables, l'hôpital est magnifique. Partout l'air et la lumière arrivent à flots; la cale même, qui est immense, est aérée et éclairée par deux larges panneaux, l'un en avant l'autre à l'arrière, qui descendent sans obstacles jusqu'au fond, ventilent parfaitement tout le vaisseau. "On comprend que ces logements non blindés seraient très exposés en cas où l'on traitait au feu; pour ce cas, on a répété dans

le faux-pont une série de logements obscurs dans le genre de ceux qui servent aux officiers dans les autres navires cuirassés. "La machine destinée à donner l'impulsion au navire est semblable à celle du *Napoleon*. D'une force de 1,000 chevaux nominaux, elle développe environ 2,700 chevaux-vapeur ordinaire. En marchant à toute vapeur, la vitesse qu'elle donne est de 13 à 15 nœuds (le nœud est de 1,852 mètres). L'hélice est à six branches. La consommation de charbon, tous les fourneaux fonctionnant, est de 130 tonnes par jour. L'approvisionnement que l'on peut prendre est de 7 à 800 tonnes. "La longueur du vaisseau est de 90 mètres environ, sa largeur de 17 à 18 mètres, son déplacement est de 6 à 7,000 tonnes, qui représentent de 6 à 7 millions de kilogrammes. L'éperon, placé à l'avant, pèse 15,000 kilogrammes. Enfin, l'équipage est de sept cents hommes. "Le sept aussi clairement que je puis le dire en peu de mots, ce vaisseau, dernier mot pour aujourd'hui de l'art de la construction navale où tout semble prévu et disposé pour la conservation de la vie de l'homme. "UNE VISITE AU ROI DE DAHOMÉY.—La Patrie contient un long récit d'une visite faite au roi de Dahoméy en 1858 par le commodore anglais Wilmot; nous en extrayons les détails suivants qui seront lus avec intérêt: "Le roi de Dahoméy, d'après le portrait qu'en fait le commodore Wilmot, est un fort bel homme de plus de six pieds anglais, large des épaules et d'une physionomie qu'il sait à l'occasion rendre agréable malgré ses yeux injectés. Il est grand fumeur, mais, pour un nègre, il est relativement sobre sur les spiritueux. Sa peau est beaucoup plus claire que celle de la plupart de ses sujets; elle a la couleur cuivrée des Indiens de l'Amérique. Il est très actif et très amateur de danses et de chants, exercices auxquels il se livre volontiers dans les solennités publiques. Il est âgé de quarante à quarante-trois ans. "Une des plus bizarres institutions du Dahoméy, c'est assurément le corps d'amazones, qui, au nombre de plus de 5,000, composent la garde du roi. Ces guerrières forment une très belle troupe; elles sont fortes et agiles. Personne ne peut les approcher que le roi, qui vit au milieu d'elles. Les premières en honneur et en importance, elles sont infiniment supérieures à la partie masculine de l'armée en toutes choses: aspect, costume, prestance, instruction militaire et bravoure. Elles paraissent d'ailleurs avoir parfaitement conscience de l'autorité qu'elles possèdent; on s'en aperçoit à leur désinvolture libre et hardie. La plupart sont jeunes et de bon air. Elles sont censées mener une vie de chasteté. Le roi seul a le privilège de prendre pour épouses parmi elles toutes celles que bon lui semble. Elles se recrutent au fur et à mesure des besoins parmi des jeunes filles de douze à quatorze ans attachées à chaque compagnie, et qui y prennent leur métier de soldat. Celles-ci toutefois n'accablent pas les aînées à la guerre qu'à un certain âge, et quand elles savent manier convenablement le fusil. "En dehors de leur métier de soldats, les amazones ont la charge d'approvisionner d'eau le roi et sa maison, ce qui n'est point un mince travail. Matin et soir de longues files de ces femmes, la cruche sur la tête, traversent les campagnes pour aller puiser aux rares sources et réservoirs du pays. En pareil cas, celle qui ouvre la marche porte au cou une sonnette, qu'elle agite dès qu'elle aperçoit quelqu'un sur le chemin. A cet avertissement, les hommes déguerpissent au plus vite, en attendant que les amazones soient passées. La raison en est que si un choc arrivait à l'une de ces dames, ou qu'une cruche d'eau vint à se renverser, le malheureux qui se trouverait près de là paierait l'accident de sa vie, ou tout au moins de sa liberté, sa seule présence en étant supposée la cause. "C'est à Canuah, où le roi tenait en ce moment sa cour, à huit milles d'Abomey, que le commodore anglais et ses compagnons parurent pour la première fois en la présence royale. Sur la grande place attenante au palais, où ils arrivèrent portés dans des hamacs, étaient assés, pour la circonstance, tous les chefs avec leurs gens et un nombre considérable de soldats. "Le spectacle était des plus intéressants, écrit le commodore: les couleurs éclatantes des grands parasols, les accoutrements des chefs, les décharges des fusils, les chants "de l'assemblée, le son des tambours de guerre, les gestes sauvages des soldats et leur aspect féroce nous faisaient suffire à ment comprendre que nous étions chez "une nation barbare. "Après que, selon la coutume, leurs porteurs leur eurent fait faire trois fois le tour de la place, ils mirent pied à terre et franchirent l'enceinte du palais entre deux rangs de chefs. "Erige au fond d'une vaste cour, ce palais, il est bon de le dire, n'est autre qu'un grand bâtiment à toiture de chaume supportée par de grossières colonnes de bois. En face et tout proche, avec un passage pour arriver au roi, était disposée une nombreuse collection de parasols de nuances variées, sous lesquels étaient groupés les principaux chefs. "De chaque côté du roi, à l'intérieur du bâtiment, étaient ses femmes, au nombre d'une centaine, "la plupart jeunes et fort jolies sous leurs costumes aux vives couleurs." Le roi, couché sur une espèce de divan d'étoffe cramoisie, fumait avec dignité. Une de ses femmes tenait un surlin de verre qui servait de crachoir au royal fumeur. Sa Majesté était très simplement vêtue. Nue jusqu'à la ceinture, elle n'avait qu'une simple pièce d'étoffe autour des reins. A son cou était une chaîne d'argent à laquelle pendait un talisman. "Le côté gauche de la cour, depuis le mur jusqu'au roi, était rempli d'amazones diversement armées de fusils, de sabres, de rasoirs gigantesques pour couper les têtes, d'arcs, de flèches, d'épingles, etc. Toutes étaient assises. Au-dessus d'elles, placé en évidence, était leur gros tambour de guerre, tout garni de crânes humains: De semblables ornements figuraient aussi à la ceinture des "capitaines." Cette première visite n'étant qu'une visite de présentation, le commodore dut réserver pour une autre circonstance *speeches* politiques et harangues abolitionnistes. "Nous avons omis de dire que, avant de formuler son message, l'officier anglais avait offert au roi, au nom de sa souveraine, divers présents, dont le principal était un grand portrait de la reine, richement encadré.

"Le roi ne voulut pas rester en arrière de politesses, et la veille du départ de l'ambassadeur, il lui fit, à son tour, remettre pour la reine de la Grande-Bretagne des présents de sa façon, parmi lesquels deux jeunes filles de douze à seize ans, "très jolies et très intelligentes," une pipe, un sac à tabac et un grand parasol à bandes de velours de diverses couleurs. "Ah! si le prince africain avait eu quelques notions du climat des bords de la Tamise, ce n'est point un parasol, mais bien un parapluie qu'il eût envoyé à la reine Victoria." LE ROI DE DAHOMÉY.—La lettre suivante, dit l'Evening-Star, a été adressée par le célèbre chasseur, M. Jules Gérard, au duc de Wellington: "Monsieur le duc, Votre Grâce sait parfaitement que peu d'hommes gagnent à être vus de près, à moins que ce ne soient des hommes de mérite et d'intelligence. Le roi de Dahoméy, malgré son surnom qui signifie l'Eternel ou l'Infini, justifie parfaitement cette règle à laquelle il ne fait pas exception. "Physiquement, il est semblable aux autres noirs du pays, grand, bien bâti, ayant une tête de boule-dogue l'expression la plus habituelle de son visage est celle de la ruse et de la cruauté. Ses qualités morales sont en harmonie parfaite avec sa conformation physique. Il est plus gracieux que les rois qui l'ont précédé, fanatique des vieilles coutumes. "Les traditions de cette cour microscopique sont d'exploiter les blancs le mieux possible, et spécialement de les amener à leur faire des présents. Les coutumes sont d'exciter le peuple par des spectacles sanguinaires de manières à pouvoir s'emparer de la population voisine, lorsqu'un marchand d'esclaves fait des offres au roi, et aussi de faire annuellement des sacrifices humains. "J'ai passé juste vingt-jours à Kana, où était le roi. "Le jour de ma présentation, je fus conduit à travers la place du Marché, où douze cadavres étaient exposés en différents endroits. Six étaient pendus par les pieds, les autres disposés comme des hommes prêts à marcher. Ceux que j'ai vus de près étaient horriblement mutilés. Une énorme mare de sang couvrait le sol au-dessous de l'échafaud. "Notre réception par le roi a été brillante, très cordiale pour moi et pour le consul de France. Nous avons pu bientôt nous convaincre que c'était une comédie habituelle jouée par ce pauvre paladin pour se faire donner des présents par les blancs. Le roi aime passionnément les hideux spectacles qu'il nous a fait voir. "Les danses grotesques de ses ministres et des princes font ses délices. La musique infernale qui accompagne ces danses lui donne des extases. Le spectacle a duré six heures. Le lendemain, il nous a invités à voir une procession. En arrivant au palais, nous avons eu une agréable surprise; encore des mares de sang et une double rangée de têtes fraîchement coupées, formant deux énormes chapelets. "La procession de ses richesses se composait de quelques vieux carrosses traînés par des hommes à figures de polichinelles. Mil femmes portaient chacune une bouteille de liqueur, sur la tête un bassin d'airain ayant forme de bain de pied, destiné à recevoir le sang des victimes humaines, le jour du banquet du roi, une image de la Vierge, diverses corbeilles remplies de crânes humains, une image de saint Laurent, de grandeur naturelle, portée par des noirs, enfin le tambour de la mort. "Dans un autre festival le roi a commandé à pied ses amazones, qui ont manœuvré avec la précision d'un troupeau de moutons; sur la place du marché, l'on ne faisait pas un pas sans heurter un cadavre, et le roi allait et venait au milieu de mares de sang et de fragments de chair humaine en putréfaction. "En cette occasion, il s'était barbouillé le visage de charbon. La cérémonie se termina par une danse effrénée à laquelle le roi prit part, ayant pour vis à vis des soldats et des musiciens ivres. Tels sont, monsieur le duc, l'homme, le gouvernement et le peuple que nous avons en justifié l'espoir de faire entrer dans une voie moins contraire aux lois de l'humanité. "Je regrette que le capitaine Barton soit arrivé à Kana juste au moment du départ du roi, car il eût pu être à même de voir et de juger tout cela. "Je suis, monsieur le duc, votre très obéissant serviteur. JULES GÉRARD. "P. S. Au jour de son départ, le roi nous a invités à une revue de son armée, partant pour la guerre. Elle était forte de 12 à 15,000 individus, y compris 12,000 amazones, 1,000 soldats de la garde et 2,000 archers. DE LA CONSOMMATION DU TABAC.—Le globe est entouré aujourd'hui d'une zone de tabac qui, à partir de l'équateur, croît et se consume sur les deux continents, jusqu'à cinquante degrés de latitude. "On peut se convaincre de cette vérité par les résultats statistiques suivants recueillis à diverses sources, sur la consommation par tête en plusieurs pays: "En Angleterre, dix-huit onces (quatre cent quatre-vingt-un grammes soixante-dix-huit centigrammes). "En France, dix-huit onces et demie (cinq cent vingt-quatre grammes vingt-neuf centigrammes), dont trois huitièmes (cent quatre-vingt-dix-sept grammes) en poudre. "En Danemark, soixante-dix onces (un kilogramme neuf cent quatre-vingt-quatre grammes). "En Belgique, soixante-trois onces et demie (deux kilogrammes quatre-vingt-trois grammes). "Dans la nouvelle Galles du Sud, où les droits sont inconnus, quatorze livres (six kilogrammes trois cent quarante-deux grammes), d'après les relevés officiels. "La consommation de toute la race humaine a été assez raisonnablement estimée à une moyenne annuelle de soixante-dix onces par individu, ce qui suppose un produit total de deux millions de tonnes; à huit cent livres par acre (trois cent soixante-trois kilogrammes par environ, quarante acres), il faudrait cinq millions et demi d'acres (deux millions deux cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-dix hectares) de terre fertile pour suffire à cette production. "L'auteur d'un article inséré dans la Revue britannique, un vieux fumeur de Boston, ne croit pas à l'effet délétère du tabac. "D'après lui, s'il était aussi nuisible au corps et à l'esprit que les réformateurs le prétendent, la marche naturelle des causes

et des effets auraient déjà exterminé des nations entières. Des peuples puissants fument et prient depuis trois siècles sans qu'on remarque chez eux aucun décadence. "Le tabac peut être regardé comme un sédatif bien plus que comme un narcotique. Son action physiologique est ainsi décrite par une haute autorité: "1. Son premier et plus remarquable effet est d'apaiser, d'alléger, de calmer le système en général; "2. Son second et moindre effet est d'exciter, de fortifier, d'assurer l'activité de la pensée. "Nous croyons que l'un ou l'autre de ces effets doit prédominer, suivant l'état physique et intellectuel de l'individu et la quantité de gaz absorbée. L'influence du tabac plonge l'indolent Oriental dans la plus profonde rêverie; tout son bonheur, quand il fume, semble consister à ne penser à rien. Le studieux Allemand, au contraire, pense et rêve, rêve et pense alternativement. Son corps est tranquille, mais son esprit est éveillé. "Chez les fumeurs d'habitude, dit Peyer, l'usage modéré du tabac produit sur l'esprit cette douce tranquillité qui le fait tant rechercher par toutes les classes de la société. "La sensation agréable que procure le tabac est fort difficile à définir, car c'est un plaisir bien plus négatif que positif, et qui rend plus heureux par le vague qu'il fait naître que par le bien réel qu'il produit. Il consiste des petites contrariétés de la vie, repose le cerveau de ses fatigues, et inspire des réflexions calmes, surtout lorsqu'on en use modérément après un rude travail. Mais, si on le consume sans intermittence, il maintient constamment dans une douce gaîté d'esprit, qu'il rend aussi plus vif et plus dispos. "L'habitude de fumer est éminemment sociale et favorise essentiellement les habitudes matrimoniales. Non-seulement elle dispose le riche à se montrer indulgent pour les gracieux caprices de son aimable compagnie, mais elle en retient le pauvre au coin de son feu; chez tous deux elle adoucit les aspérités de la vie domestique. "L'excès du tabac, comme tous les autres excès, est suivi d'effets plus ou moins fâcheux, selon la constitution et le tempérament du consommateur. L'homme lymphatique, l'homme obèse fumeront sans inconvénient plus que l'homme sec ou à la taille dégaîné, car l'excès se mesure diversement chez les individus. Les manipulateurs de tabac ne semblent nullement affectés par leur état. Christian calcula, d'après les recherches de M. M. Parent-Duchâtel et Darcet, que parmi les quatre mille ouvriers des manufactures de tabac en France, on n'a aucune preuve que cette plante ait causé quelque désordre; ceux d'entre eux qui en usent modérément jouissent de la même santé, atteignent à la même longévité que tous les autres membres de la communauté. "Les appréciations de l'auteur sur les effets sociaux du tabac, pourrait bien être particulièrement à l'Amérique. On n'admettra pas aussi facilement en Europe que le cigare et la pipe favorisent les relations de famille. Mais on ne changera rien à une habitude qui est devenue un besoin, et l'écrivain américain a raison de dire que si un axiome de prudence philosophique nous prêche contre le danger de contracter des habitudes, celle-ci est naturelle à l'homme; que les choses deviennent moins nuisibles par leur répétition fréquente, et qu'une haute autorité hygiénique nous conseille "d'être réguliers même dans nos vices." — La Patrie a reçu d'un de ses collaborateurs une lettre qu'on ne lira pas sans intérêt: "Au moment où sévit l'ardente canicule, où morsures de chiens enragés, piqûres de mouches mettent en jeu la vie humaine et tiennent en crainte et en alarmes la population française, voulez-vous me permettre de vous raconter une page de mes voyages? A côté du mal est peut-être le remède, car tout est peut-être en médecine, comme malheureusement dans presque toutes les choses humaines. Voici mon histoire: "En 1848, le gouvernement de la Martinique faisait reconstruire le fort Bourbon, maintenant fort Desaix; les fossés étaient encombrés de tas de pierres, ruines de 1815, œuvre des Anglais, qui démolirent ce fort à l'aide de la mine, avant de nous rendre la Martinique. "Ma compagnie était de service dans les fossés pour en extraire les pierres et les transporter, à l'aide d'une chaîne continue, aux mayons qui reconstruisaient le fort. Un de mes soldats de marine, en faisant sauter un de ces tas de pierres, fut surpris par un serpent jaune (trigonocephale ou vipère à lance), qui le mordit à la main. Je lui prévenus l'instant même par mes sous-officiers. Mon premier soin fut de faire transporter le soldat dans mon appartement (le chirurgien-major étant absent pour cause d'un double service), et je fis appeler un penseur nègre. "Sur mes instantes prières, cet homme consentit à se charger de la cure. "Voici ce qu'il fit. A l'aide d'un rasoir, le penseur pratique une incision cruciale sur la partie de la main mordue par le trigonocephale et y exprima le jus d'un citron. La main était déjà alors considérablement enflée; l'enflure, dans tous les contours de la main, mesurait près de 50 centimètres. C'était quelque chose d'affreux à voir. "Après l'opération, le penseur fit boire au soldat un verre à bordeaux d'huile d'olive, puis, dans le même verre, la même quantité de rhum, afin, me dit-il, de tenir le soldat en gaieté et d'éloigner de lui toute crainte. "De demi-heure en demi-heure, et cela pendant vingt-quatre heures, le penseur exprimait dans le même verre du jus de citron et le fit boire au malade. Après l'absorption de cette boisson violente, l'enflure diminua d'une heure en heure, et le lendemain, à midi, il ne restait que des traces légères d'inflammation. "Le chirurgien de service revint alors au fort et envoya le malade à l'hôpital. Mais mon soldat était déjà sauvé, et le lendemain il sortit de l'hôpital. Cet homme ne s'est jamais ressenti depuis de la morsure du trigonocephale. "Comme complément à mon histoire, j'ajouterai ceci: après avoir bien remercié le penseur noir, qui ne voulut accepter de moi aucun argent, comme je lui exprimais mon admiration sur sa cure vraiment merveilleuse, il me proposa de l'accompagner dans un des contreforts du fort de l'île Bourbon, véritable nid de serpents. "Dans notre excursion, le penseur détacha une de ces longues bananes qui servent de nourriture aux porceaux. Arrivés

tous les deux à un vieux mur en maçonnerie, le noir plongea son bras jusqu'au coude dans un trou, en retira un énorme serpent jaune qu'il saisit au cou et retint sous la vigoureuse étreinte de sa main (ce qui, je vous assure, ne me rassura qu'à moitié). "Le penseur noir, après avoir coupé une des extrémités de la banane, fit mordre ce fruit par le serpent, et jeta l'animal, devenu inerte, loin de lui. La chair de la banane, comme on sait, est d'un blanc laiteux au centre, et un peu jaunâtre dans son contour. "La banane devint, sous l'influence de la morsure du serpent, noire comme de l'encre. Que fit mon penseur? Il exprima goutte à goutte du jus de citron sur cette banane, qui du noir, passant par toutes les teintes intermédiaires, rejeta à un blanc de café au lait. "Je vous raconte une histoire; le reste est du ressort de la Faculté de médecine. Loin de moi l'idée d'empêcher sur le domaine des médecins; je me permets seulement de soumettre un fait à leurs investigations savantes; à eux de tirer les conséquences. — G. Sachet." GUÉRISON DES BRULURES, APPLICATION DE L'ELECTRICITE.—Les affreuses et longues souffrances, si souvent mortelles, causées par les brûlures doivent faire accueillir et examiner avec empressement tout mode de soulagement, tout essai de palliatif sérieux. "Nous croyons donc devoir nous occuper d'un moyen de guérison dû à l'électricité et qui, d'après la revue scientifique les Mondes, serait aussi prompt qu'efficace. "Avec un appareil volta-faradique d'une certaine force fournissant un courant électrique à intermittence régulière et sans secousse, voici comment on combattait victorieusement les brûlures et leurs terribles effets. "On prolongerait entièrement la partie du corps atteinte par le feu, doigts, mains, bras, pieds, etc., dans une cuvette ou un baquet de bois, en terre ou en métal, rempli d'eau; on ferait ensuite communiquer le pôle négatif de l'appareil avec l'eau, au moyen de l'un des conducteurs flexibles dont chaque appareil électrique est muni ordinairement, et au bout duquel serait fixée une petite lame, ou plaque en cuivre, qui communiquerait le courant à l'eau, et l'on placerait l'autre cordon fixé par une de ses extrémités au pôle positif de l'appareil et par l'autre à une plaque, sur un point du corps hors de l'eau et un peu éloigné de la partie affectée, par exemple, dans la main du côté opposé, afin d'établir le courant électrique d'un pôle à l'autre, à travers la partie souffrante; on laisserait cette partie sous l'action du courant électrique et au degré de force que le malade pourrait supporter, jusqu'à ce que, si on le retirait un instant de l'eau, il ne sentit plus d'inflammation, autrement il faudrait continuer l'électrisation jusqu'à ce que la circulation du sang soit complètement rétablie dans la partie affectée, et que l'inflammation et la douleur eussent complètement cessé. Aussi longtemps que la partie atteinte serait plongée dans l'eau sous l'action électrique, le malade ne ressentirait aucune douleur. Dans les cas peu graves, une heure d'électrisation suffirait le plus souvent pour la guérison complète. Dans le cas où il y aurait plaie, il faudrait quelquefois de deux à trois heures d'électrisation non interrompue pour détruire l'inflammation, mais la guérison suivrait promptement ce résultat. "Si l'accident avait eu lieu par une chute dans une cuve d'eau ou de matière en ébullition, ou si les vêtements avaient pris feu d'une façon ou d'une autre, il faudrait plonger tout le corps nu ou vêtu dans une baignoire ou dans une cuve puis procéder comme il vient d'être indiqué, en ayant soin de placer le courant négatif dans la direction des pieds. Si le corps entier avait été atteint, on devrait poser l'autre pôle à la nuque, ou on le fixerait au moyen d'un ruban ou bien sur une autre partie du corps qui n'aurait pas été affectée et qui se trouverait hors de l'eau. Dans ce cas, il serait nécessaire d'enlever tous les quarts d'heure, assez vite et sans déplacer le malade, une portion de l'eau du bain, laquelle s'étant chargée de chaleur en excès, aurait besoin d'être remplacée par de l'eau aussi froide que possible. Il faudrait trois, quatre et cinq heures pour obtenir un résultat complet. "M. Rébold, l'auteur d'un moyen de guérison qui serait héroïque, se met à la disposition des médecins et des hommes compétents pour renouveler ses expériences. "Puisse-t-elle donner gain de cause à cette application nouvelle de l'électricité! On installerait alors dans les établissements où des accidents peuvent survenir, dans les usines, les raffineries, les laboratoires, les théâtres, etc., un appareil électrique et une baignoire toujours remplie d'eau. "Quelles souffrances on soulagerait et quels malheurs on éviterait ainsi! LE VOL AU BEHE.—Dans le quartier de la Bourse on vient d'opérer l'arrestation de deux voleuses, qui depuis quelque temps dévalisaient les riches magasins des rues principales: les uns se voyaient enlever des beaux coupons de dentelles, les autres des bijoux de prix, ceux-ci de la lingerie très belle, ceux-là des broderies les plus fines. On avait beau surveiller, la police ne pouvait pas parvenir à mettre la main sur le voleur, quand heureusement on fit la remarque que tous ces vols s'effectuaient le jour où une dame élégante, suivie d'une nourrice avec le costume des Bourguignonnes et portant un bébé richement couvert, venait faire emplettes dans les magasins d'où les objets disparaissaient. "Suspecter cette dame semblait grave, pourtant; elle était très polie, bien payante, et ne faisait aucun embarras. Cependant on la désigna aux agents de police, qui eurent l'ordre de la surveiller tout particulièrement. "L'autre jour, elle entra dans un magasin de dentelles; comme à l'ordinaire elle était fort richement vêtue et suivie de sa nourrice, portant un gros enfant endormi, car une remarque à faire encore, c'est que toujours aussi l'enfant dormait, couché sur les bras de sa nourrice. Il était enveloppé dans une de ces longues robes en jaccons brodés, appelées *taquilles* et coiffé d'une petite capote de soie blanche, un léger voile de tulle baisé sur sa figure. "La dame marchanda de dentelles, en fait dérouler de nombreux coupons et sembla prête à arrêter son choix, quand tout à coup un monsieur qui, lui aussi, semblait un acheteur et qui n'était qu'un agent, s'élança sur la nourrice en s'écriant: "—Voici votre voleuse! je la tiens... "A ce cri, la dame chercha à s'esquiver, mais les commis l'empêchèrent de fuir et toute la fraude se découvrit.

Le bel enfant endormi n'était qu'une poupée en carton creux, à peu près comme se font les poupées de marchands de modes. Seules, la figure et les mains étaient imitées avec une perfection extrême, ne pouvant laisser nul doute. "Pendant que sa compagnie, qui jouait le rôle de sa maîtresse, occupait les commis à la vente, la nourrice faisait disparaître adroitement des objets qu'elle glissait dans le corps de son bébé. Quand le tour était fait, il y avait un signe convenu entre les deux voleuses; alors la dame fixait son choix et payait ce qu'elle venait d'acheter, tandis que la nourrice sortait et l'attendait sur le trottoir, devant la boutique, de l'air le plus naturel. "C'est au moment où la fausse nourrice cherchait à glisser un coupon sous la taquille du bébé qu'elle a été prise par l'agent de police. Il n'y avait donc point à nier. "Dans le premier moment, ayant complètement perdu la tête, elles dirent tout ce qu'on voulait. On les envoya à la préfecture de police, puis on fit une descente à leur domicile, où l'on trouva encore beaucoup d'objets volés et une quantité considérable de reconnaissances du mont-de-piété; elles engageaient, paraît-il, les effets dont elle n'osait pas se défaire. LE NOMBRE TREIZE.—Le nombre Treize est-il néfaste? Les uns disent oui, les autres disent non, et voici un fait qui vient en aide aux incrédules: "Dimanche dernier, treize septembre de la treizième année de la deuxième moitié de notre siècle, les époux Duchesne-Denbarbe, mariés au Havre le treize septembre mil huit cent treize, ont célébré en famille le cinquantième anniversaire de leur union. Les années des deux conjoints additionnées dépassent un siècle et demi. Le mari, plus âgé que sa femme de quelques années, est doué d'une constitution exceptionnelle. Répété un des plus fervents et des plus intatigables disciples de Saint-Hubert, il a fait, les 30 et 31 août derniers, pour la soixante-et-unième fois, l'ouverture de la chasse, et son adresse ordinaire ne lui a pas fait défaut. "Reste la superstition attachée au vendredi. Il y a bien des gens qui, ce jour-là, ne se mettraient pas en voyage. Martainville, dans une de ses pièces, a imaginé le colloque suivant entre deux interlocuteurs: — Ne plaidez jamais un vendredi! — Pourquoi? — Parce qu'il y en a toujours un qui perd. — Oui, mais l'autre gagne.— Ça n'est pas bien sûr. MOIT PAR SUITE D'UNE FIGURE DE MOUTON.—Encore un malheur occasionné par la piqûre d'une mouche, dit l'Echo de Vison du 12: Mercredi dernier, l'homme d'affaires de M. C..., à Pessac, fut piqué à la main par une mouche; sur le moment il ne prit pas garde à ce petit inconvénient, qui se renouvela à chaque instant dans nos campagnes; mais, dès le même soir, une souffrance intolérable se fit sentir, et vendredi, ce malheureux père de famille, qui n'était âgé que de trente-deux ans, succombait à une affection charbonneuse. "On ne saurait trop recommander aux habitants des campagnes d'enfermer tous les animaux morts que l'on laisse souvent séjourner dans les champs et dans les fossés qui bordent les routes. Déjà, dans plusieurs départements, les préfets ont pris des arrêtés ordonnant l'entassement des cadavres. Il serait à désirer que cette mesure fût générale. COCHINCHINE. Nous avons des correspondances particulières de Saïgon, du 31 juillet. A cette date, la situation générale de notre établissement de la Cochinchine était satisfaisante. Le traité de paix conclu avec l'empereur d'Annam et le départ pour la France des ambassadeurs annamites avaient produit une très bonne impression sur l'esprit des populations. Les contre-amiral de La Grandière, gouverneur, ainsi du retour d'une tournée qu'il avait faite dans les provinces de l'intérieur, et il était très satisfait des résultats de son voyage. "Il devait prochainement repartir pour explorer le Cambodge et remonter le fleuve jusqu'à Ponomping. Cette expédition présentera un grand intérêt. On va appliquer à Saïgon le système adopté pour la ville de Paris, et la reconstruction sur un plan d'ensemble qui présentera de grands avantages. Dans quelques années, la Nouvelle-Saïgon sera une des villes maritimes les plus importantes de l'Asie. Le 26 juillet a eu lieu l'inauguration de la cathédrale. Cette cérémonie magnifique s'est accomplie en présence de toute la garnison et des autorités de la ville. La nouvelle église a été bénie par Mgr Lefèvre, évêque d'Isauropolis, qui a prononcé, à cette occasion, un discours touchant, dans lequel il a constaté avec bonheur que le catholicisme faisait chaque jour des progrès parmi les indigènes. — (France.) CONDITIONS DU COURRIER DU CANADA. Prix de l'abonnement: (Invariablement d'avance.) CANADA:—Un an..... \$4,00 Six mois..... 2,00 Trois mois..... 1,20 ETATS-UNIS D'AMERIQUE, NOUVEAU-BRUNSWICK, ANGLETERRE, } Un an..... \$6,00 Six mois..... 3,00 Trois mois..... 1,80 FRANCE—Un an..... 50 francs Six mois..... 25 francs Trois mois..... 15 francs TARIFF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous..... \$00 50 Pour chaque insertion subséquente, 00 12½ Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 8c par ligne pour la première insertion, et de 2c. pour les insertions subséquentes. Tout ce qui a rapport à la rédaction devra être adressé à M. A. E. AUBRY. Toutes lettres d'argent, demandes d'abonnements et réclamations, doivent être adressées à M. LÉON BROUSSEAU, propriétaire, No. 7, Rue Beaud, vis-à-vis le Presbytère, (France)